



Bureau du vérificateur général du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/57-2000

ISBN 0-660-61384-0



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

**Bureau du
vérificateur général du Canada**

**Rapport sur le
rendement**

**Pour
la période se terminant
le 31 mars 2000**

L. Denis Desautels, FCA
Vérificateur général du Canada

L'honorable Paul Martin, c.p., député
Ministre des Finances

Table des matières

	Page
Section 1 — Message du vérificateur général	1
Section 2 — Rendement du Bureau	3
A. Attentes en matière de résultats du rendement et tableau des principaux engagements en matière de résultats	3
B. Réalisations en matière de rendement	6
Activités parlementaires	6
Réponses à nos observations et à nos recommandations	7
Rendement par composante du secteur d'activité	10
C. Aperçu du rendement financier	28
D. Autres questions liées au rendement	28
Examen des activités du Bureau et principaux examens	28
Locaux à bureau	30
Stratégie d'information financière	30
Plan d'action pour l'amélioration du Bureau	30
Gestion des connaissances	31
Le ratio des heures consacrées aux projets de vérification	31
Activités de formation pour les professionnels de la vérification	32
Section 3 — Rapport consolidé	33
A. Passation de marchés de services professionnels	33
B. Rendement en matière de développement durable	33
Section 4 — Rendement financier	37
A. Aperçu du rendement financier	37
B. Tableaux financiers récapitulatifs	37
Section 5 — Aperçu du Bureau	47
La vision, la mission et les objectifs du Bureau	47
Mandat, rôles et responsabilités	48
Lois habilitantes	48
Secteur d'activité – Vérification législative	48
Le commissaire à l'environnement et au développement durable	49
Organisation du Bureau	49
Nos rapports	51

	Page
Section 6 — Information supplémentaire	53
A. Liste des rapports exigés par la loi	53
B. Pour de plus amples renseignements	54
Pièces	
1 Tableau des principaux engagements en matière de résultats	4
2 Tableau élargi des principaux engagements en matière de résultats	4
3 Rapports traités au cours des réunions de comités parlementaires	7
4 État de nos observations et de nos recommandations	9
5 Principaux domaines visés par nos observations et nos recommandations	9
6 Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada — Coûts annuels	10
7 Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités — Coûts	13
8 Coût moyen des vérifications de l'optimisation des ressources	15
9 Coût moyen des examens spéciaux, par cycle	26
10 Information financière sommaire	28
11 Ratio des heures consacrées aux projets de vérification par rapport au temps disponible net — Direction générale des opérations de vérification	32
12 Nombre moyen de journées de formation par année — Professionnels de la vérification	32
13 Activités de passation de marchés de services professionnels	33
14 Rendement en matière de développement durable	35

SECTION 1

Message du vérificateur général



Je suis heureux de présenter notre *Rapport sur le rendement* de 2000. Dans ce document, nous mesurons notre rendement relativement à nos travaux et nous établissons si nous avons ou non respecté les engagements que nous avons pris dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* de 1999–2000.

Notre mandat exige que nous fassions rapport, dans le cadre de nos travaux de vérification de l'optimisation des ressources pour le Parlement, sur l'économie, l'efficacité, l'efficacités et les effets sur l'environnement des activités des entités que nous vérifions — ce que nous appelons les quatre « E ». Nous pouvons traiter presque n'importe quel sujet de portée gouvernementale.

Au cours de la dernière année seulement, nos travaux ont porté sur des questions aussi diverses que la gestion des substances toxiques, la surveillance de la santé nationale, l'investissement fédéral dans l'innovation, la gestion des subventions et contributions et l'état de préparation du gouvernement au passage à l'an 2000. Nous réalisons également des examens spéciaux des sociétés d'État et vérifions les états financiers du gouvernement fédéral ainsi que d'une foule d'organisations fédérales, territoriales et internationales.

En mars 2000, j'ai examiné la couverture des vérifications que nous effectuons au nom du Parlement et certains des changements radicaux qui touchent la gestion des ministères. À la suite de cet examen, j'ai demandé que l'on augmente notre budget afin que nous puissions servir adéquatement le Parlement au cours des prochaines années. Des discussions sont en cours à ce sujet avec le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Lorsque nous choisissons les secteurs à vérifier, nous prenons en compte l'évolution du gouvernement et des intérêts des parlementaires. En plus d'exercer un suivi régulier des activités à la Chambre des communes et au Sénat, nous avons entrepris récemment une série de discussions informelles avec de petits groupes de parlementaires, afin de mieux comprendre leurs préoccupations. Ces rencontres favorisent l'échange d'idées; lors de notre planification à moyen et à long terme des travaux de vérification, nous tenons compte des commentaires émis. Ce contact nous aide à assurer la pertinence de notre travail de vérificateur au service du Parlement.

Nous sommes heureux d'observer que nos rapports continuent de susciter beaucoup d'intérêt de la part des comités parlementaires. Au cours de l'exercice 1999–2000, les comités ont tenu des audiences sur 62,5 p. 100 des chapitres de nos rapports qui traitaient



de sujets divers : l'économie clandestine, les stocks de mollusques et crustacés de l'Atlantique, les modes de financement des Premières nations, la réinsertion sociale des délinquants, la surveillance de la santé nationale, le programme Travaux d'infrastructure Canada et la Stratégie d'information financière du gouvernement. Lorsque nous avons analysé les résultats de ces audiences, nous avons noté qu'il y avait un large consensus à l'égard des conclusions issues de nos travaux et que de nombreux ministères désiraient fortement améliorer leurs activités.

La quantification et la mesure des réalisations découlant d'une vérification présentent un grand défi. Il est relativement facile de compter les vérifications que nous avons effectuées et d'indiquer si elles ont été terminées à temps, mais il en va autrement lorsque nous devons faire rapport sur l'incidence ultime de nos travaux. Il faut des années pour mettre en œuvre certains des changements que nous recommandons. Le fait de fournir des exemples des résultats obtenus par suite des recommandations contenues dans nos vérifications constitue une façon pour nous de montrer aux Canadiens et aux Canadiennes que nos dépenses sont justifiées. Bien que cela soit difficile, nous nous efforçons d'estimer, pour les activités gouvernementales, les économies qui peuvent découler au moins en partie de nos travaux et de nos recommandations. Par exemple, à la suite de notre vérification de 1997 des paiements de péréquation fiscale, le gouvernement fédéral a modifié la formule de péréquation. Ce changement réduira ses dépenses d'environ 350 millions de dollars annuellement.

Étant donné que nous travaillons de concert avec le Parlement et les entités que nous vérifions, afin que se produisent les changements nécessaires, nous partageons le crédit de nos réalisations avec de nombreux intervenants au gouvernement et ailleurs.

Nous nous efforçons de maintenir des compétences professionnelles optimales et de mener nos activités avec une très grande efficacité. En mars 2000, un cabinet indépendant de vérificateurs a formulé une opinion sans réserve sur nos pratiques de vérification comptable. Le cabinet a déterminé que ces pratiques étaient bien conçues et qu'elles permettaient de fournir une assurance raisonnable que nos vérifications sont exécutées en conformité avec les exigences législatives, les normes professionnelles et nos propres politiques. De même, nous avons récemment formé un comité de vérification, présidé par un associé principal d'un cabinet indépendant de vérificateurs, qui surveillera les principaux aspects du contrôle de la qualité et du contrôle interne au Bureau.

Nous sommes heureux que le Comité permanent des comptes publics ait examiné notre *Rapport sur le rendement* de 1999. Nous prenons des mesures pour donner suite à toutes les recommandations du Comité visant à améliorer notre rapport. Les résultats de ces travaux se verront dans notre rapport de 2001.

Nos équipes multidisciplinaires contribuent au succès de nos travaux et sont notre ressource la plus importante. Je crois que nous avons de nouveau réussi à respecter nos engagements.

Le vérificateur général du Canada,

L. Denis Desautels, FCA



SECTION 2

Rendement du Bureau

A. ATTENTES EN MATIÈRE DE RÉSULTATS DU RENDEMENT ET TABLEAU DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

2.1 Le secteur d'activité du Bureau est la vérification législative. Il est divisé en cinq composantes principales : vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada; vérifications comptables des administrations territoriales, des sociétés d'État et d'autres entités; vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes; activités de surveillance de l'environnement et du développement durable; examens spéciaux des sociétés d'État.

2.2 Étant donné la nature de la vérification législative, nos travaux entraînent des changements que d'autres parties doivent mettre en œuvre. Notre efficacité dépend de notre capacité à effectuer des vérifications de qualité supérieure, qui abordent les questions importantes et contribuent à « produire des résultats positifs ». Par exemple, nos constatations peuvent entraîner un débat sur des questions qui ont une incidence sur la transparence et l'obligation redditionnelle du gouvernement. La direction peut introduire des pratiques de gestion plus efficaces. Le Parlement peut accroître son activité de surveillance ou demander des avis et des précisions par l'intermédiaire des comités ou des débats à la Chambre des communes. Les organismes centraux peuvent adopter de nouvelles politiques ou modifier les politiques existantes afin d'améliorer la gestion dans des secteurs particuliers à l'échelle de l'administration fédérale. Dans d'autres vérifications, nos constatations peuvent confirmer que les pratiques du gouvernement sont économiques, efficaces et efficaces et que d'autres parties pourraient en tirer un enseignement. Dans certains cas, les améliorations des activités gouvernementales sont immédiates; dans d'autres cas, des mesures correctives sont prises sur une plus longue période — par exemple, lorsque des lois ou des politiques doivent être modifiées. Il est essentiel que les parlementaires, en particulier le Comité permanent des comptes publics, et les ministères appuient la mise en œuvre de nos recommandations.

2.3 La pièce 1 présente le tableau des principaux engagements en matière de résultats qui constitue une partie du rapport sur le rendement annuel du gouvernement (auparavant appelé le rapport du Président). Ce tableau fournit un aperçu des principaux résultats que le Bureau s'engage à obtenir.



Pièce 1 — Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Pour fournir au Parlement, aux Canadiens et aux Canadiennes :	Qui se manifeste par :	Réalisations communiquées aux :
Des vérifications et des examens indépendants qui fournissent information, assurance et avis objectifs et qui favorisent la reddition de comptes, l'emploi des meilleures pratiques dans l'administration publique et le développement durable.	<p>La preuve que nous respectons les normes professionnelles et que le Parlement accepte et endosse nos conclusions sur des questions que nous jugeons satisfaisantes ou insatisfaisantes.</p> <p>Des observations et des recommandations qui sont mises en oeuvre et qui produisent des améliorations démontrables dans la gestion publique et dans la prestation des services.</p>	<p>pages 6, 7 et 29, 30</p> <p>pages 7 à 28</p>

2.4 Nous avons élargi le tableau pour fournir plus de détails selon lesquels mesurer notre rendement. La pièce 2 montre les principaux objectifs, les indicateurs de réalisation et les composantes de notre secteur d'activité qui nous ont aidés à réaliser les objectifs. Les renvois dans le tableau indiquent où sont communiquées, dans le présent document, les principales réalisations de 1999–2000.

2.5 Il y a trois ans, nous avons adopté cinq priorités qui mettent l'accent sur l'amélioration de la situation financière du gouvernement, la reddition de comptes, la gestion des finances, le renouvellement de la fonction publique et l'environnement. Nous préparerons un rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs à ces priorités en février 2001.

Pièce 2 — Tableau élargi des principaux engagements en matière de résultats

Pour fournir au Parlement, aux Canadiens et aux Canadiennes des vérifications et des examens indépendants qui produisent des résultats positifs en favorisant :	Indicateurs de réalisation :	Qui se manifeste par composante de notre secteur d'activité				
		Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada	Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités	Vérification de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes	Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable	Examens spéciaux des sociétés d'État
Un compte rendu juste et honnête de l'intendance du gouvernement à l'égard des ressources financières et autres, et en influant sur la qualité de la gestion financière au gouvernement.	Fiabilité et utilité de l'information fournie au Parlement et aux dirigeants du gouvernement pour la surveillance et la prise de décision.			Pages 16, 17		Page 28



		Qui se manifeste par composante de notre secteur d'activité				
		Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada	Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités	Vérification de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes	Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable	Examens spéciaux des sociétés d'État
Pour fournir au Parlement, aux Canadiens et aux Canadiennes des vérifications et des examens indépendants qui produisent des résultats positifs en favorisant :	Indicateurs de réalisation :					
L'efficacité, la productivité et la rentabilité au sein de la fonction publique.	Mesure dans laquelle les vérifications cernent les possibilités de réduire les coûts ou de faire davantage avec les ressources fournies.			Pages 18, 19, 20		Pages 26, 27
La perception des recettes dues à l'État.	Efficacité accrue de l'administration des recettes et de la protection de l'assiette fiscale.			Page 20		
Une assurance objective à l'égard de questions jugées satisfaisantes ou insatisfaisantes.	Conformité démontrée aux normes professionnelles appropriées et améliorations qui en découlent au chapitre de la qualité de l'information financière publiée par le gouvernement. Mesure dans laquelle les parlementaires et les autres utilisateurs des états financiers ont jugé nos opinions de vérification utiles. Mesure dans laquelle les conseils d'administration des sociétés d'État ont jugé nos rapports d'examen spécial utiles.	Page 11	Page 14			Page 27
La conformité aux autorisations.	Mesure dans laquelle les parlementaires, les conseils d'administration des sociétés d'État et les autres utilisateurs de nos produits de vérification ont reçu l'assurance que les activités ont été menées conformément aux autorisations législatives pertinentes et aux règlements connexes.		Page 14	Page 21		
L'honnêteté dans l'administration fédérale.	Contributions à la réduction des risques de mauvaise conduite, de conflit d'intérêts et de fraude, et au maintien d'une éthique et de valeurs solides.			Page 22		
L'environnement et le développement durable.	Mesure dans laquelle les ministères améliorent leurs pratiques de gestion en vue de protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable. Mesure dans laquelle les ministères et les organismes ont atteint les objectifs et mis en oeuvre les plans d'action énoncés dans leur stratégie de développement durable déposée à la Chambre des communes.			Pages 23, 24	Pages 24, 25	



B. RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

2.6 La quantification et la mesure des réalisations découlant d'une vérification présentent un grand défi. Il est relativement facile de compter les vérifications que nous avons effectuées et d'indiquer si elles ont été terminées à temps, mais il en va autrement lorsque nous devons faire rapport sur l'incidence ultime de nos travaux. Il faut des années pour mettre en œuvre certains des changements que nous recommandons. Le fait de fournir des exemples des résultats obtenus par suite des recommandations contenues dans nos vérifications constitue une façon pour nous de montrer aux Canadiens et aux Canadiennes que nos dépenses sont justifiées.

2.7 Nous nous efforçons constamment de cerner les effets involontaires de nos travaux. Nous essayons d'éviter de proposer la mise en place de contrôles ou de systèmes inutiles ou excessifs afin que la direction des organisations que nous vérifions puisse se concentrer sur les questions prioritaires. Dans certains cas, les organisations gouvernementales subissent des changements majeurs et des réductions de ressources. La mise en œuvre de nos recommandations pourrait exiger des ressources supplémentaires. Toute question d'importance que nous soulevons peut entraîner des pressions additionnelles sur les ressources et miner davantage le moral du personnel. De même, les cas signalés de mauvaise gestion peuvent avoir des effets négatifs sur la confiance du public envers le gouvernement. Malgré ces inconvénients possibles, nous croyons que nous devons continuer à faire rapport sur les cas importants.

2.8 Diverses techniques, telles que les enquêtes auprès de la haute direction d'une entité, pourraient produire une information utile sur la détermination et la mesure des effets involontaires, ce qui n'est pas une tâche facile. Bien que nous n'ayons pas mesuré de tels effets jusqu'ici, nous examinerons des façons de le faire au cours des prochains mois.

2.9 Dans la présente section, nous faisons rapport sur deux indicateurs de rendement sommaires — les activités parlementaires et les réponses à nos observations et à nos recommandations. Nous faisons ensuite rapport sur notre rendement par composante du secteur d'activité et par principal engagement en matière de résultats.

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

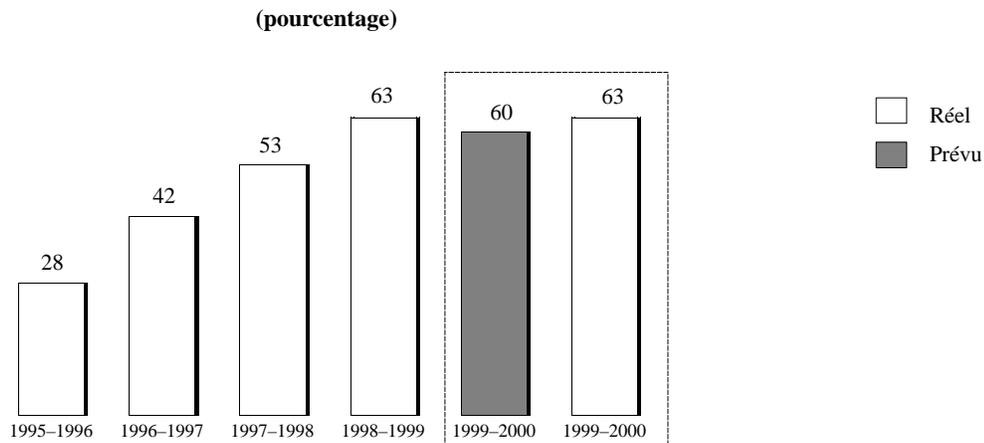
2.10 Le Parlement est notre principal client et ses membres comptent sur nos rapports pour obtenir une information objective sur la gestion des divers programmes gouvernementaux. Dans une certaine mesure, nous pouvons évaluer l'incidence ou les résultats de nos travaux en déterminant le niveau d'intérêt qu'ils suscitent chez les parlementaires. Le processus d'audience parlementaire nous donne une indication de l'incidence ou des résultats de nos travaux.

2.11 Nous sommes heureux d'observer que nos rapports continuent de susciter beaucoup d'intérêt de la part des comités parlementaires. La pièce 3 indique qu'en 1999–2000, les comités ont tenu des audiences sur 62,5 p. 100 des chapitres de nos



rapports qui traitaient de sujets divers : l'économie clandestine, les stocks de mollusques et crustacés de l'Atlantique, les modes de financement des Premières nations, la réinsertion sociale des délinquants, la surveillance de la santé nationale, le programme Travaux d'infrastructure Canada et la Stratégie d'information financière (SIF) du gouvernement.

Pièce 3 — Rapports traités au cours des réunions de comités parlementaires



2.12 Nous notons, d'après les résultats de ces audiences, qu'il y a un large consensus à l'égard des conclusions issues de nos travaux et que de nombreux ministères désirent fortement améliorer leurs activités. Le défi consiste souvent à mettre nos recommandations en œuvre, surtout lorsque plusieurs ministères sont visés ou lorsque d'autres ordres de gouvernement sont responsables de l'exécution du programme. Les comités demandent au gouvernement d'élaborer des plans d'action comportant des échéances et cette requête a incité les ministères à concentrer leurs énergies sur les questions les plus importantes. La Stratégie d'information financière constitue un bon exemple de participation des comités qui a incité le gouvernement à redoubler ses efforts.

2.13 Cette année, le Comité permanent des comptes publics a déposé 13 rapports sur des audiences ayant trait aux chapitres de notre rapport de 1999. Ces rapports abondaient dans le sens de toutes nos observations et recommandations et, dans certains cas, le Comité recommandait même d'autres mesures. Les audiences et les rapports contribuent à la réalisation de progrès réels. Par exemple, en 1999-2000, le Comité a donné à plusieurs ministères (Défense nationale, Santé Canada et Affaires indiennes et du Nord Canada) des exemples concrets du type d'information qu'il voudrait voir dans leur rapport sur les plans et les priorités et leur rapport sur le rendement.

RÉPONSES À NOS OBSERVATIONS ET À NOS RECOMMANDATIONS

2.14 Nous faisons le suivi des progrès réalisés en réponse aux observations et aux recommandations présentées dans nos VOR, généralement deux ans après la communication des résultats dans le rapport. Dans nos rapports de 1994 à 1998 à la



Chambre des communes, nous avons fait 1 006 observations et recommandations ou autres suggestions d'améliorations importantes. En nous fondant sur nos travaux réguliers de suivi et d'autres activités de surveillance, nous avons pu établir l'étendue des progrès qui ont été réalisés comme suite à 864 de ces observations et recommandations (nous n'avons pu obtenir d'information sur 47 des recommandations, et 95 ne feront pas l'objet d'un suivi avant l'an prochain).

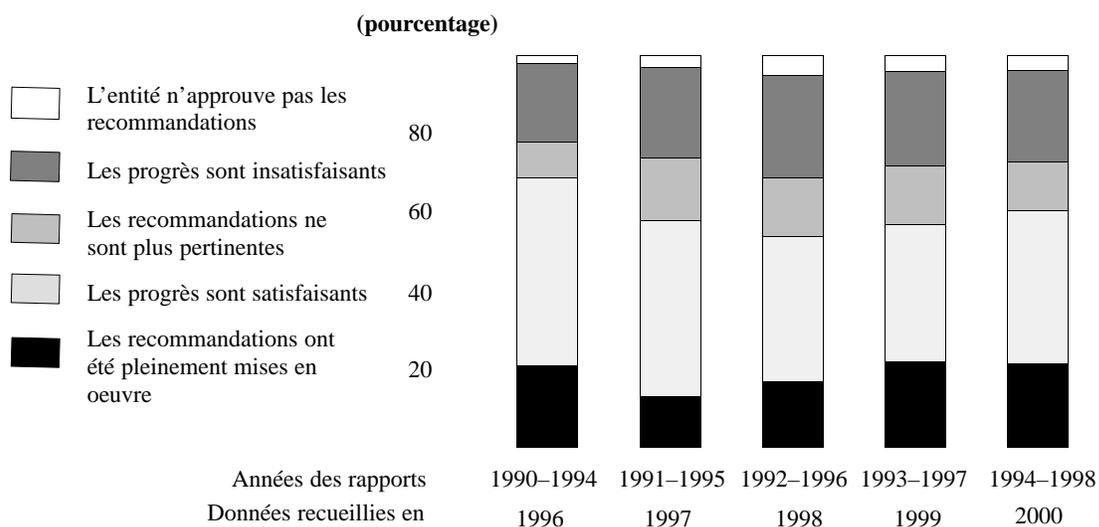
2.15 La pièce 4 illustre l'état de nos observations et recommandations, et la pièce 5 montre les principaux domaines touchés. La dernière colonne de la pièce 4 indique que 519 (ou 60 p. 100) des observations et recommandations que nous avons faites de 1994 à 1998 ont été pleinement mises en œuvre ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants. Les progrès n'ont pas été satisfaisants pour 204 (ou 24 p. 100) des observations et recommandations.

2.16 La dernière colonne de la pièce 4 contient 198 observations et recommandations qui ont porté sur les questions liées à l'environnement et au développement durable. Quarante-deux pour cent d'entre elles ont été pleinement mises en œuvre ou ont donné lieu à des résultats satisfaisants. Dans 35 p. 100 des cas, les progrès n'ont pas été aussi rapides que nous l'aurions souhaité. Dans 23 p. 100 des cas, les recommandations ne s'appliquaient plus ou l'entité n'était pas d'accord avec celles-ci.

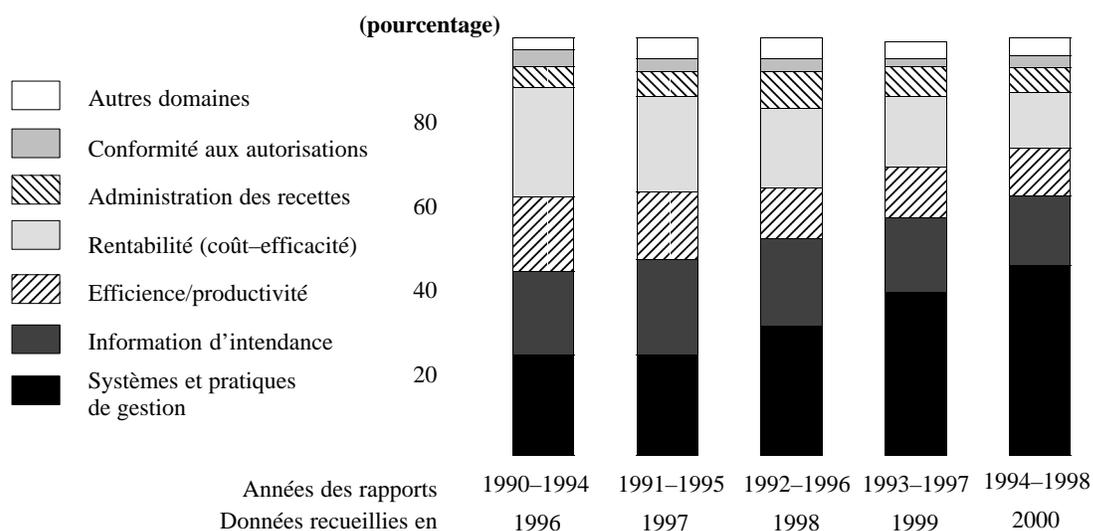
2.17 Nous avons revu notre pratique de suivi en 1999 parce que nous avons des inquiétudes au sujet des progrès de la mise en œuvre de nos recommandations par les ministères et au sujet de l'absence d'information sur les progrès d'un bon nombre de recommandations. Nous nous inquiétons aussi du fait que l'étendue de nos vérifications et la diversité des ministères en cause avaient entraîné un certain nombre de recommandations non comparables. Par exemple, nous avons constaté que certaines de nos recommandations n'étaient pas assez précises pour être mesurées, alors que d'autres appuyaient des décisions qui avaient déjà été prises. De même, dans certains rapports, nous avons relevé des lacunes sans faire de recommandations. Nous avons pris des mesures pour améliorer notre capacité de surveiller les progrès. Par exemple, nous sommes en train de concevoir une base de données afin d'améliorer le suivi de la mise en œuvre de nos recommandations. Nous sommes également en voie d'élaborer une nouvelle directive afin d'améliorer nos recommandations. À la suite de ces travaux, nous établirons de nouvelles cibles de rendement.



Pièce 4 — État de nos observations et de nos recommandations



Pièce 5 — Principaux domaines visés par nos observations et nos recommandations



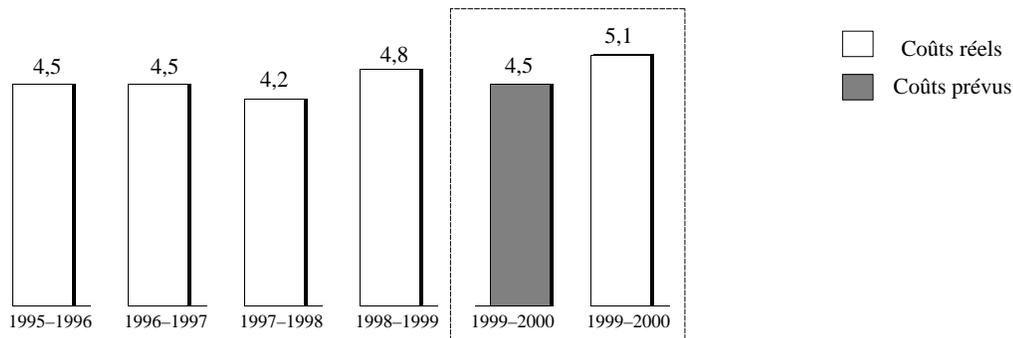
Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada



2.18 Chaque année, le vérificateur général exprime une opinion sur les états financiers du gouvernement du Canada. L'opinion se trouve à la section 1 du volume I des *Comptes publics du Canada*. La pièce 6 montre les coûts de nos travaux de vérification qui permettent de formuler une opinion. Nous avons prévu dépenser 4,5 millions de dollars en 1999–2000, mais les coûts réels ont été de 5,1 millions de dollars. Pendant l'exercice, quelques ministères importants ont mis en place de nouveaux systèmes financiers, conformément à la Stratégie d'information financière (SIF) du gouvernement. Par conséquent, nous avons dû vérifier les nouveaux systèmes et adapter notre stratégie de vérification dans le contexte de la SIF. Nous avons fait part au Secrétariat du Conseil du Trésor de la nécessité d'effectuer ces travaux supplémentaires, et celui-ci nous a octroyé des fonds additionnels dans le *Budget supplémentaire des dépenses*.

Pièce 6 — Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada — Coûts annuels

(en millions de dollars)



2.19 Nos vérifications comptables fournissent une assurance quant à la fiabilité de l'information financière communiquée et à la conformité aux autorisations. Elles ont un effet dissuasif — la vérification et la publication de ses constatations découragent la non-conformité aux autorisations et la fraude — qu'il est difficile d'illustrer ou de mesurer. En outre, nous faisons de nombreuses suggestions ayant pour objet d'améliorer l'information communiquée, suggestions qui sont acceptées par les entités que nous vérifions et intégrées dans leurs rapports au Parlement.

**Extrants et réalisations en matière de rendement pour la période terminée le 31 mars 2000 —
Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada**

Principal engagement en matière de résultats — Fournir une assurance objective

<p>Ce que nous avons fourni</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une opinion sans réserve et des observations connexes sur les états financiers du gouvernement figurant dans les <i>Comptes publics du Canada</i> pour l'exercice 1998–1999. • Une opinion sans réserve sur les états financiers condensés publiés dans le <i>Rapport financier annuel</i> du gouvernement de 1999. • Une opinion sans réserve sur l'état des opérations du Compte de service et de réduction de la dette. • Nous avons comparé à une audience du Comité des comptes publics concernant l'opinion que nous avons formulée au sujet des états financiers du gouvernement.
<p>Indicateurs de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • La conformité démontrée aux normes professionnelles appropriées et les améliorations qui en découlent au chapitre de la qualité de l'information financière publiée par le gouvernement. • La mesure dans laquelle les parlementaires et les autres utilisateurs des états financiers ont jugé nos opinions de vérification utiles.
<p>Nos réalisations</p> <p><i>Fiabilité de l'information financière</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons formulé une opinion sans réserve sur les états financiers du gouvernement pour la première fois depuis 1995–1996. De plus, le gouvernement a réagi favorablement dans le Budget de 2000 à quelques-unes des questions soulevées dans les observations du vérificateur général sur les états financiers du gouvernement de 1998–1999. Le Bureau travaillera en étroite collaboration avec le gouvernement en vue d'assurer le succès de la mise en oeuvre de la Stratégie d'information financière et de la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale en 2000–2001. Le gouvernement a approuvé notre observation sur l'actualité des états financiers et il y donne suite; il a mené une enquête faisant suite à notre observation sur le <i>Rapport financier annuel</i>.



Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités



2.20 Nous avons vérifié les états financiers de plus de 90 organisations : sociétés d'État fédérales; autres entités; administrations, sociétés et organismes territoriaux; organisations internationales. Le vérificateur général a examiné les états financiers de toutes ces entités et a exprimé une opinion sur la fidélité de leur présentation et leur conformité aux autorisations législatives pertinentes.

2.21 Le nombre de nos vérifications territoriales a considérablement augmenté en 1999–2000. Par suite de la création du Territoire du Nunavut, nous devons effectuer des vérifications annuelles du gouvernement du Nunavut ainsi que d'une foule de sociétés et d'organismes territoriaux assez semblables à ceux des Territoires du Nord-Ouest. Nous avons reçu des fonds supplémentaires pour ces travaux additionnels que nous terminerons en 2000–2001. Nous connaissons à ce moment l'incidence complète de ces nouvelles vérifications sur nos ressources.

2.22 Nos vérifications annuelles ont aussi augmenté à cause de la première vérification de la nouvelle Agence Parcs Canada et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC). De plus, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a adopté les principes comptables généralement reconnus pour la communication de ses résultats financiers annuels; l'ADRC les adoptera au cours du prochain exercice. L'adoption de ces principes augmentera la complexité de nos vérifications de l'ACIA et de l'ADRC. Nous ne connaissons l'incidence complète de ces travaux sur nos ressources qu'au cours des prochains exercices.

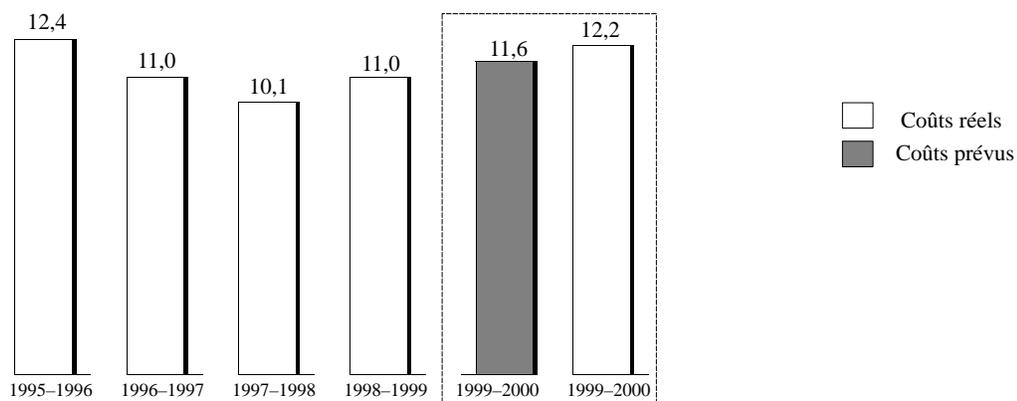
2.23 Nous avons prévu dépenser 11,6 millions de dollars pour les vérifications annuelles en 1999–2000, mais les coûts réels s'élèvent à 12,2 millions de dollars (voir la pièce 7). Même si cet écart est en grande partie attribuable aux augmentations de salaire, nous avons pris des mesures pour contrôler nos coûts de vérification annuels. Par exemple, nous avons demandé à des experts de nous faire part de suggestions pour améliorer nos pratiques de vérification dans les secteurs à faible risque et rationaliser nos pratiques de documentation. Nous avons aussi commencé à comparer nos pratiques de vérification annuelle avec celles du secteur privé. Nous espérons que ce projet nous permettra éventuellement d'obtenir une plus grande efficacité; nous comptons y parvenir en améliorant nos méthodes et en faisant une meilleure utilisation des outils de vérification informatisés.

2.24 Lorsque tous ces projets seront terminés, en 2000–2001, nous établirons de nouvelles cibles de coûts pour les vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités.



Pièce 7 — Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités — Coûts

(en millions de dollars)



***Principaux engagements en matière de résultats — Fournir une assurance objective et
promouvoir la conformité aux autorisations***

Ce que nous avons fourni

- Des opinions sans réserve sur les états financiers de 89 sociétés d'État, autres entités et organismes fédéraux, ainsi que d'administrations et de sociétés territoriales.
- Trois opinions assorties d'une réserve sur la fidélité de la présentation des états financiers et de diverses autres réserves.
- Une opinion avec réserve en raison de la non-conformité aux autorisations.
- Trois opinions de vérification qui comprenaient une discussion sur d'autres questions importantes que nous avons portées à l'attention du Parlement.
- Une assurance et des avis aux comités de gestion et de vérification sur diverses questions, notamment les améliorations qui pourraient être apportées aux systèmes comptables et de contrôle interne.
- Des opinions de vérification sur les états financiers des sociétés d'État et d'organismes fédéraux, d'administrations et de sociétés territoriales, qui concluaient aussi que les opérations dont nous avons pris connaissance étaient conformes à toutes les autorisations législatives spécifiques.

Indicateurs de réalisation

- La conformité démontrée aux normes professionnelles appropriées et les améliorations qui en découlent au chapitre de la qualité de l'information financière publiée.
- La mesure dans laquelle les parlementaires et les autres utilisateurs des états financiers ont trouvé nos opinions de vérification utiles.

Nos réalisations

- Un cabinet de vérificateurs international a formulé une opinion sans réserve indiquant que nous avons conçu un système de gestion de la qualité adéquat pour les vérifications annuelles et qu'il était efficace. Le cabinet a fourni l'assurance que nous avons effectué les vérifications comptables annuelles en conformité avec les exigences législatives, les normes professionnelles et les politiques du Bureau.
- Nous avons fourni des avis à la direction de sociétés d'État et d'organismes fédéraux, et d'administrations et de sociétés territoriales en ce qui a trait à la présentation fidèle de l'information financière et aux possibilités d'améliorer les systèmes comptables et de contrôle interne.
- Selon l'enquête que nous avons menée auprès des entités vérifiées en 1999, 86 p. 100 des répondants ont affirmé que la vérification était utile et qu'elle constituait une valeur ajoutée pour l'entité. En particulier, ils ont déclaré que nos vérifications avaient amélioré l'information communiquée dans leurs états financiers et qu'elles avaient ajouté de la valeur au processus de prise de décision par la direction.



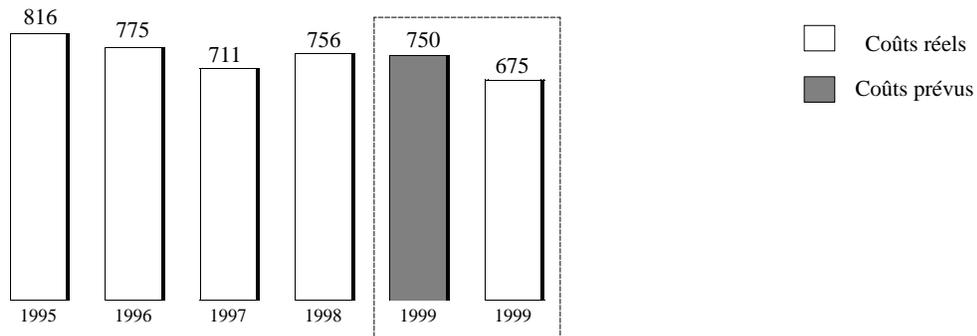
Vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes



2.25 Les vérifications de l'optimisation des ressources ainsi que les vérifications de portée gouvernementale et les études ne comportent pas encore d'indicateurs généralement reconnus de rendement ou de mesures quantifiables qui peuvent être facilement comparés à ceux d'autres vérificateurs législatifs. Cependant, nous prêtons une grande attention à la planification et à la gestion des coûts, de même qu'à la rapidité et aux résultats de ces vérifications. Nous nous sommes fixé une cible de coût moyen des VOR régulières de 750 000 \$. Ces VOR ne comprennent par les vérifications de portée gouvernementale et les études. Le coût moyen des VOR régulières était de 675 000 \$ en 1999 (voir la pièce 8).

Pièce 8 — Coût moyen des vérifications de l'optimisation des ressources

(en milliers de dollars)



Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir l'information d'intendance

Ce que nous avons fourni

Des 40 chapitres, 25 traitaient de questions relatives à l'intendance et à la reddition de comptes. Voici quelques exemples :

- Rapport du vérificateur général de 1999, chapitre 14, Surveillance de la santé nationale : les maladies et les blessures; chapitre 15, La gestion d'une épidémie de toxî-infection alimentaire; chapitre 29, L'appui fédéral à la prestation des soins de santé. Ces chapitres expliquent que l'absence d'information actuelle et adéquate de même que des rôles et responsabilités mal définis pour les organismes et les ministères participants peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé publique.
- Nos travaux sur l'environnement indiquent que des progrès ont été accomplis dans la gestion du développement durable, mais qu'il y a toujours des écarts entre les promesses de la politique et le rendement.
- Rapport du vérificateur général de 1999, chapitre 5, Les mécanismes de collaboration : les enjeux pour le gouvernement fédéral; chapitre 23, La régie en partenariat : la reddition de comptes menacée; chapitre 24, Le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural : un exemple de régie en partenariat. Ces chapitres discutent de questions particulières ayant trait aux nouveaux mécanismes de régie et du besoin d'avoir un cadre de régie convenable qui conciliera ces mécanismes de régie et la reddition de comptes au Parlement.
- Rapport du vérificateur général de 1999, chapitre 33, Autres observations de vérification : Excédent du Compte d'assurance-emploi. Nous avons recommandé plus de transparence dans l'établissement des taux de cotisation à l'assurance-emploi, étant donné que les réserves du Compte de l'assurance-emploi dépassent de beaucoup le montant que l'actuaire en chef estime suffisant.
- Rapport du vérificateur général de 1999, chapitre 4, Pêches et Océans – La gestion durable des stocks de mollusques et de crustacés de l'Atlantique; chapitre 10, Affaires indiennes et du Nord Canada – Les modes de financement des Premières nations : suivi; chapitre 17, Le programme Travaux d'infrastructure Canada : Phase II et suivi de la vérification de la Phase I; chapitre 19, Portefeuille de l'Industrie – L'investissement dans l'innovation; chapitre 20, Pêches et Océans – Le saumon du Pacifique : la durabilité des pêches; la plupart des chapitres du Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable de 1999. Ces chapitres traitent de la communication de l'information sur le rendement.
- Nous avons comparu aux audiences de comités parlementaires portant sur 13 de ces chapitres.

Indicateurs de réalisation

- La fiabilité et l'utilité de l'information fournie au Parlement et aux dirigeants du gouvernement pour la surveillance et la prise de décision.

Nos réalisations

- Affaires indiennes et du Nord Canada a accepté d'améliorer l'information communiquée sur le rendement.
- Nous avons fait une contribution positive à la révision de la politique gouvernementale sur les subventions et les contributions.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor a pris des mesures en vue d'adopter un cadre de régie pour les nouveaux mécanismes de régie et les initiatives connexes de diversification des modes de prestation de services (DMPS) et d'élaborer une base de données sur les pratiques dans ce domaine.



Principal engagement en matière de résultats — Influencer sur la qualité de la gestion financière au gouvernement

Ce que nous avons fourni

- Rapport du vérificateur général de 1999, chapitre 21, La Stratégie d'information financière : l'état de préparation des ministères. Ce chapitre est le deuxième d'une série de chapitres sur ce sujet. Nous avons examiné l'état de préparation des ministères à la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière. Nous avons constaté qu'il y avait beaucoup à faire pour respecter la date cible du 1^{er} avril 2001.
- Rapport de 1999, chapitre 28, Agence canadienne de développement international — Les contrôles financiers des projets. Dans ce chapitre, nous avons conclu que les contrôles financiers de l'ACDI lui permettaient de surveiller et de contrôler le flux des fonds affectés aux projets et de suivre la situation financière des projets. Nous avons aussi conclu que l'Agence devait mieux relier l'information financière et l'information sur l'état d'avancement des projets.
- Rapport de 1999, chapitre 11, Portefeuille de l'Agriculture — Les frais d'utilisation. Dans ce chapitre, nous avons exprimé des inquiétudes quant à la manière dont les frais d'utilisation sont appliqués. Nous avons constaté que l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la Commission canadienne des grains n'avaient pas encore satisfait à toutes les exigences de la politique gouvernementale en matière de droits d'utilisation et que leurs progrès marquaient un ralentissement.

Indicateurs de réalisation

- La fiabilité et l'utilité de l'information fournie au Parlement et aux dirigeants du gouvernement pour la surveillance et la prise de décision.

Nos réalisations

- Le Comité permanent des comptes publics a appuyé les recommandations que nous avons formulées dans le chapitre sur la Stratégie d'information financière (SIF). Il a recommandé que, dans le cadre de la SIF, le gouvernement prenne clairement position au sujet de l'adoption, pour l'octroi des crédits, de la méthode de la comptabilité d'exercice et qu'il procède rapidement à sa mise en application. Le Comité considère que c'est le meilleur moyen d'intégrer les nouvelles méthodes comptables aux processus ministériels de gestion et de prise de décision.
- En février 2000, le Secrétariat du Conseil du Trésor a diffusé un document de consultation sur l'octroi des crédits selon la méthode d'exercice intitulé *Pour renforcer les liens*. Il a fait circuler le document parmi de nombreux ministères et organismes afin d'obtenir leurs commentaires.
- Comme suite à la parution du chapitre 21 de notre rapport de 1999, le Secrétariat a convenu de surveiller l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SIF par les ministères.
- L'ACDI a accepté de prendre en compte les questions soulevées dans le chapitre 28 de notre rapport de 1999.
- Chapitre 11 du Rapport de 1999. Afin de donner suite aux préoccupations que nous avons exprimées, l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la Commission canadienne des grains ont pris une série d'engagements devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.



Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir l’efficacité, la productivité et la rentabilité au sein de la fonction publique

Ce que nous avons fourni

- Sur 40 chapitres portant sur des vérifications et des études, 11 traitaient de l’efficacité, de la productivité et de la rentabilité.
- Rapport de 1999, chapitre 25, La préparation à l’an 2000 : l’étape finale. Ce chapitre était le troisième d’une série de chapitres. Nous avons examiné l’état de préparation des systèmes essentiels à la mission du gouvernement.
- Nous avons comparé à des audiences de comités parlementaires portant sur sept de ces chapitres.

Indicateur de réalisation

- La mesure dans laquelle les vérifications cernent les possibilités de réduire les coûts ou de faire davantage avec les ressources fournies.

Nos réalisations

Plus grande sensibilisation aux possibilités d’économie

- Rapport du commissaire à l’environnement et au développement durable de 1999, chapitre 8, L’écologisation des opérations gouvernementales : la mesure des progrès. Dans ce chapitre, nous avons déclaré que le gouvernement pourrait réaliser des économies nettes de plus de 300 millions de dollars sur 20 ans en intégrant le développement durable à ses activités afin de mieux gérer la consommation d’énergie dans les immeubles.
- Rapport du vérificateur général de 1999, chapitre 27, Défense nationale — Différents modes de prestation de services. Dans ce chapitre, nous avons relevé plusieurs cas où le Ministère avait perdu de l’argent ou sous-estimé les coûts de ses projets, et nous avons fait des recommandations pour améliorer les analyses de rentabilisation.
- Rapport du vérificateur général de 1998, chapitre 10, Commission canadienne des droits de la personne — Comité du tribunal des droits de la personne. Dans ce chapitre, nous avons recommandé que la *Loi canadienne sur les droits de la personne* soit soumise à un examen pour améliorer l’efficacité du traitement des plaintes relatives aux droits de la personne. En juillet 2000, le comité d’examen de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* a fait parvenir son rapport au ministre de la Justice. Dans le chapitre 9 de son rapport, le comité résume en détail nos constatations sur les activités de la Commission et du Comité du tribunal. Les recommandations du comité sont en accord avec les nôtres. Par exemple, il recommande, comme nous l’avons fait, que les plaignants soient autorisés à présenter leurs arguments directement au Tribunal canadien des droits de la personne.
- Voir aussi deux études de cas à la page 18.

Améliorations des pratiques de gestion

- En 1996, nous avons fait rapport sur la qualité du service que le gouvernement fédéral fournit aux Canadiens. Dans le chapitre 1, Qualité du service, de notre rapport de 2000, nous avons noté que l’accessibilité des services téléphoniques avait été grandement améliorée et que les gestionnaires et le personnel de la fonction publique mettaient beaucoup plus l’accent sur le service et l’innovation.

Technologies de l’information

- Dans le chapitre 25 du Rapport du vérificateur général de 1999, nous avons conclu que d’importants progrès avaient été faits dans la préparation à l’an 2000, mais que la planification des mesures d’urgence n’était pas encore au point. Le gouvernement devait demeurer vigilant pour réduire le plus possible toute interruption en janvier 2000 et par la suite. Le Comité permanent des comptes publics a appuyé nos recommandations.



Nouvelle loi sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt

- En avril 1997, nous avons fait rapport sur les constatations et les recommandations de notre examen de la régionalisation ou de la fusion possibles de la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt, ainsi que du regroupement de leurs services de soutien administratif. L'examen a été fait en vertu d'un décret recommandé par le ministre de la Justice.
- Nous avons recommandé que les deux cours fusionnent leur fonction judiciaire ou bien qu'elles regroupent leurs services administratifs. Nous avons conclu que des économies importantes de l'ordre de 8 à 13 millions de dollars environ par année pourraient être obtenues en regroupant les greffes des 2 cours et en améliorant l'efficacité de leurs activités. Par exemple, la fusion des salles d'audience et des locaux des greffes de la Cour de l'impôt et de la Cour fédérale, à Montréal, à Toronto et à Vancouver, permettrait une économie d'un million de dollars annuellement en frais de location.
- Nous avons aussi recommandé que les projets de construction des salles d'audience, qui pourraient coûter environ 93 millions de dollars, soient réévalués en fonction du fait que les taux de réservation et d'utilisation des salles d'audience étaient faibles et que celles-ci étaient trop nombreuses. Nous avons aussi recommandé que les cours accordent la priorité à l'adoption de technologies de l'information pour ce qui est notamment de l'échange électronique des documents, de la vidéoconférence et de l'accès par le public aux décisions des cours et à d'autres renseignements.
- En juin 2000, le ministre de la Justice a déposé un projet de loi visant la mise en œuvre de notre recommandation consistant à regrouper les services administratifs des cours et à créer le poste d'administrateur en chef.

Paiements de péréquation fiscale

- Dans le chapitre 8, Ministère des Finances — Le Programme de péréquation, de notre rapport de 1997, nous avons mis en question l'intégration des frais d'utilisation à un ensemble de sources fiscales formant la base de la formule de péréquation. Le but des transferts de péréquation est de réduire les disparités fiscales entre les provinces en ce qui touche la capacité de fournir des services publics. Notre vérification a fait ressortir que dans la mesure où les services fournis par le gouvernement sont financés directement par les frais d'utilisation, les utilisateurs qui paient pour ces services permettent leur prestation; il n'est donc pas nécessaire d'effectuer des transferts pour appuyer les capacités provinciales dans de tels cas. Vu sous un autre angle, les frais qui servent à financer les activités « qui se paient » ne peuvent être utilisés pour financer des services publics généraux. Il n'y a pas de source de recettes comme telle à soumettre à la péréquation. Dans les réformes de la formule de péréquation introduites au début de cette année après consultation des provinces, le gouvernement a modifié la formule de péréquation afin d'exclure la moitié des frais d'utilisation de l'assiette fiscale. Ce changement sera effectué graduellement sur une période de cinq ans. Sa mise en application complète réduira les dépenses du gouvernement d'environ 350 millions de dollars par année.



Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir le renouveau de la fonction publique

Ce que nous avons fourni
<ul style="list-style-type: none">• Rapport de 2000, chapitre 9, La rationalisation du régime de gestion des ressources humaines : une étude de l'évolution des rôles et des responsabilités. Dans ce chapitre, nous avons parlé de la complexité du cadre actuel qui régit la gestion des ressources humaines de la fonction publique. Nous avons conclu que ce cadre ne convient pas à un environnement qui exige souplesse et adaptabilité.
Indicateurs de réalisation
<ul style="list-style-type: none">• La fiabilité et l'utilité de l'information fournie au Parlement et aux dirigeants du gouvernement pour la surveillance et la prise de décision.
Nos réalisations
<ul style="list-style-type: none">• Nous avons jeté les bases de l'évaluation des progrès du renouvellement du régime de gestion des ressources humaines de la fonction publique.• Nous avons attiré l'attention sur les questions que doit régler la fonction publique.• Le gouvernement a convenu de la nécessité d'avoir un cadre solide pour la gestion des ressources humaines et de l'importance d'une fonction publique saine.

Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir la perception des recettes

Ce que nous avons fourni
<ul style="list-style-type: none">• Deux chapitres qui traitaient de questions liées à l'administration des recettes et à l'impôt.• Nous avons comparé à une audience du Comité permanent des comptes publics où nous avons discuté du chapitre 2, Revenu Canada – L'Initiative visant l'économie clandestine, de notre rapport de 1999.
Indicateur de réalisation
<ul style="list-style-type: none">• L'efficacité accrue de l'administration des recettes et de la protection de l'assiette fiscale.
Nos réalisations
<ul style="list-style-type: none">• Rapport de 1996, chapitre 11, La lutte contre l'évitement de l'impôt sur le revenu. Ce chapitre a conduit le ministère des Finances à introduire une pénalité pour les fiscalistes qui s'engagent dans des pratiques fiscales abusives.• Rapport de 1998, chapitre 24, Revenu Canada — Direction de l'impôt international : la gestion des ressources humaines. À la suite de notre vérification, la Direction a tenu compte de nos préoccupations et elle a fait depuis d'importants progrès en ce qui concerne certaines initiatives touchant les ressources humaines.

Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir la conformité aux autorisations

<p style="text-align: center;">Ce que nous avons fourni</p> <ul style="list-style-type: none">• Nous avons réalisé des vérifications de l'optimisation des ressources et des vérifications annuelles qui ont soulevé des questions de conformité. Dans le chapitre 17, Le programme Travaux d'infrastructure Canada : Phase II et suivi de la vérification de la Phase I, et le chapitre 19, Portefeuille de l'Industrie — L'investissement dans l'innovation, de notre rapport de 1999, nous avons discuté des faiblesses de la conception des programmes, des contrôles insatisfaisants et des rapports inadéquats sur le rendement.
<p style="text-align: center;">Indicateur de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none">• La mesure dans laquelle les parlementaires, les conseils d'administration des sociétés d'État et les autres utilisateurs de nos produits de vérification ont reçu l'assurance que les activités ont été menées conformément aux autorisations législatives pertinentes et aux règlements connexes.
<p style="text-align: center;">Nos réalisations</p> <ul style="list-style-type: none">• Les parlementaires partagent nos inquiétudes au sujet de la gestion des subventions et des contributions. Ainsi, en mars 1999, le Comité permanent des comptes publics a recommandé que nous vérifiions la gestion des programmes de subventions et de contributions dans l'ensemble du gouvernement et que nous fassions rapport sur nos constatations au Parlement. Nous prévoyons effectuer plusieurs vérifications d'organismes et de ministères et nous ferons rapport sur les questions de portée gouvernementale à l'automne 2001.



Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir l'honnêteté dans l'administration fédérale

Ce que nous avons fourni

- Vigilance continue exercée à l'égard des abus administratifs, de la fraude et d'autres activités illégales.
- En 1999–2000, notre Section de la vérification judiciaire a reçu 25 plaintes de gaspillage et de mauvaise gestion et 32 plaintes de mauvaise conduite.
- Depuis 1995–1996, la Section a reçu 277 plaintes de gaspillage, de mauvaise gestion et de mauvaise conduite; elle a retenu 118 plaintes de mauvaise conduite pour un examen plus approfondi. Jusqu'à maintenant, elle a étudié 75 plaintes et a établi que 34 d'entre elles étaient fondées. Quarante-trois plaintes font l'objet actuellement d'un examen.
- Rapport de 1999, chapitre 33, Autres observations de vérification : Commissions secrètes/pots-de-vin liés à l'achat de carburant destiné aux véhicules militaires.
- Rapport de 1999, chapitre 30, Les marchés de services professionnels conclus avec un fournisseur unique au moyen de préavis d'adjudication de contrat. Nous avons relevé, par exemple, des irrégularités dans un marché international de la Gendarmerie royale canadienne (GRC).
- Rapport de 2000, chapitre 3, Citoyenneté et Immigration Canada – Le volet économique du programme canadien d'immigration. Nous avons aidé à cerner des lacunes dans le contrôle des visas et la surveillance de la sécurité des systèmes informatiques.
- Rapport de 1999, chapitre 26, Défense nationale – La conduite appropriée des affaires publiques. Nous avons constaté que le Ministère avait pris des mesures constructives pour donner suite aux plaintes et soutenir le respect des normes d'éthique ainsi que le contrôle et la vérification internes. Cependant, il y avait place pour d'autres améliorations dans chacun de ces secteurs.

Indicateur de réalisation

- Les contributions à la réduction des risques de mauvaise conduite, de conflit d'intérêts et de fraude, et au maintien d'une éthique et de valeurs solides.

Nos réalisations

- La Défense nationale a institué une enquête nationale sur les commissions secrètes/pots-de-vin à l'achat de carburant destiné aux véhicules militaires.
- Afin de prévenir les irrégularités que nous avons relevées dans les marchés, la GRC exigera que tous les employés de la Formation internationale et du Maintien de la paix qui participent au processus de passation de marchés suivent un cours sur celui-ci.



Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir l’environnement et le développement durable

Ce que nous avons fourni

- Douze vérifications et études, ainsi que des suivis de quatre vérifications antérieures, ayant trait à l’environnement et au développement durable.
- Nous avons cerné des lacunes dans la gestion par le gouvernement fédéral des substances toxiques, les ententes fédérales–provinciales sur l’environnement, les engagements en matière d’environnement dans l’Arctique, le processus de consultation du public, la mise en œuvre des stratégies de développement durable et la mesure des effets sur l’environnement des activités gouvernementales. Nous avons fait des recommandations pour renforcer le rendement du gouvernement fédéral.
- Nous avons comparu à sept audiences de comités parlementaires où nous avons discuté de questions liées à l’environnement et au développement durable.

Indicateur de réalisation

- La mesure dans laquelle les ministères améliorent leurs pratiques de gestion en vue de protéger l’environnement et de promouvoir le développement durable.

Nos réalisations

Incidence sur les pratiques de gestion

- Le commissaire à l’environnement et au développement durable a comparu devant le Comité permanent de l’environnement et du développement durable afin de discuter de son rapport de 1999 et du suivi de 1998 de trois chapitres de rapports du vérificateur général : Lieux contaminés fédéraux – L’information de gestion sur les coûts et les passifs environnementaux – 1996, chapitre 22; La mise en œuvre de la gestion environnementale au gouvernement fédéral – 1996, chapitre 2; La protection civile au gouvernement fédéral – Urgences nucléaires – 1992, chapitre 24.
- Nous avons continué de travailler avec les ministères fédéraux et d’autres organisations des secteurs public et privé afin de déterminer et de mettre en œuvre de saines pratiques de gestion des questions relatives à l’environnement et au développement durable.
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a pris plusieurs mesures concrètes pour régler les problèmes environnementaux associés à l’exécution des projets d’immobilisations. De même, nous avons constaté que le gouvernement avait fait des progrès au cours de la Phase II du programme Travaux d’infrastructure Canada en vue de se conformer à la *Loi canadienne sur l’évaluation environnementale*.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor a annoncé que son projet de politique intitulé *La politique sur la comptabilité des coûts et des passifs relatifs aux sites contaminés*, sera mis en œuvre en 2001–2002.
- Le Secrétariat a aussi diffusé la *Politique sur les inventaires des sites contaminés et des décharges de déchets solides fédéraux*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2000.
- Le Groupe de travail fédéral–provincial a convenu d’étudier les différences notables dans les règlements provinciaux régissant l’utilisation, la récupération et le recyclage des substances qui appauvrissent la couche d’ozone.
- Le Budget de 2000 du gouvernement fédéral a confirmé une augmentation des ressources pour le programme d’application de la loi d’Environnement Canada, ce qui contribuera à corriger les lacunes dans le domaine de l’application de la loi que nous avons soulignées dans des vérifications antérieures.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada fait des progrès appréciables au regard de nombreux aspects de son Plan d’action sur la biodiversité.



- Pêches et Océans a produit de nouvelles directives pour assurer plus d'uniformité dans l'application des dispositions sur la protection de l'habitat de la *Loi sur les pêches*.
- Environnement Canada a élaboré des directives visant expressément à améliorer les pratiques et les procédures de ses activités d'évaluation environnementale.
- L'Agence canadienne d'évaluation environnementale a publié des directives et donné une formation aux ministères sur l'évaluation des effets environnementaux cumulatifs d'un projet.

Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable



2.26 En plus d'exécuter des vérifications et des études qui sont centrées sur l'environnement et le développement durable, le commissaire à l'environnement et au développement durable :

- donne suite à toutes les pétitions du public qu'il a reçues;
- publie le rapport « vert » annuel du commissaire à la Chambre des communes;
- surveille la mesure dans laquelle les ministères et les organismes ont mis en œuvre leur plan d'action et atteint les objectifs énoncés dans leur stratégie de développement durable, et fait rapport à ce sujet;
- met en œuvre et surveille la stratégie de développement durable du Bureau.

Extrants et réalisations en matière de rendement pour la période terminée le 31 mars 2000 — Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable

Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir l'environnement et le développement durable

Ce que nous avons fourni

- Une première évaluation des progrès accomplis par 28 ministères et organismes dans la mise en œuvre de leur stratégie de développement durable déposée à la Chambre des communes en 1997.
- Une première évaluation des pratiques de gestion appliquées dans six ministères afin de mettre en œuvre leur stratégie de développement durable.

Indicateur de réalisation

- La mesure dans laquelle les ministères et les organismes ont atteint les objectifs et mis en œuvre leur plan d'action énoncé dans leur stratégie de développement durable déposée à la Chambre des communes.

Nos réalisations

Incidence sur les stratégies de développement durable

- Dans leur deuxième rapport sur les progrès de leur stratégie de développement durable déposé au Parlement, les ministères et les organismes ont indiqué qu'ils avaient réalisé environ 20 p. 100 des engagements décrits dans leur stratégie, comparativement à 11 p. 100 l'année dernière.
- En moyenne, les six ministères que nous avons vérifiés avaient adopté environ la moitié des pratiques nécessaires pour fournir une assurance raisonnable quant à la mise en œuvre de leur stratégie, comparativement au tiers dans l'échantillon de ministères que nous avons examiné l'année dernière.
- Dans son rapport de 1998, le commissaire a recommandé que les ministères et les organismes établissent des cibles claires et mesurables que les parlementaires, le public et eux-mêmes pourraient utiliser pour juger si les stratégies sont mises en œuvre avec succès. Cette année, nous avons examiné les cibles révisées de ces organisations pour déterminer si elles avaient énoncé des critères ou mesures de succès clairs pour chaque cible et si elles avaient prévu une date de réalisation; cela a été fait pour environ la moitié des cibles révisées. Seulement 45 p. 100 des ministères et organismes ont inclus des cibles et des indicateurs de rendement ou de performance dans leur rapport sur le rendement.

Examens spéciaux des sociétés d'État

2.27 Les sociétés d'État sont soumises à un examen spécial tous les cinq ans. Nous avons réalisé le premier cycle entre 1984 et 1989 et le deuxième, entre 1990 et 1995. Le troisième cycle d'examens de 34 sociétés d'État mères est en cours et il sera en grande partie terminé en 2000–2001.



2.28 Notre Rapport sur les plans et priorités de 1999–2000 indiquait que nous avions prévu faire rapport sur 13 examens spéciaux et qu'il en coûterait 4,3 millions de dollars. Nous avons fait rapport sur 12, au coût de 4,7 millions de dollars. Nous avons prévu faire rapport sur notre examen de deux autres sociétés au cours du présent exercice; toutefois, nous avons fait rapport sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement en 1998–1999 et nous ferons rapport sur l'Administration de pilotage des Laurentides en 2000–2001. Nous avons fait rapport sur la Queens Quay West Land Corporation en 1999–2000, mais nous ne l'avons pas mentionné dans notre Rapport sur les plans et les priorités. Les coûts réels ont été plus élevés que prévu à cause de la hausse des heures de travail du personnel et des coûts de consultation d'experts–conseils.

2.29 Les 12 sociétés sur lesquelles nous avons fait rapport sont le Musée national des sciences et de la technologie, le Conseil canadien des normes, la Corporation de développement des investissements du Canada, la Société pour l'expansion des exportations, Marine Atlantique S.C.C., la Société du Vieux-Port de Montréal Incorporée, la Société d'assurance–dépôts du Canada, la Société d'expansion du Cap-Breton, le Musée des beaux-arts du Canada, l'Office de commercialisation du



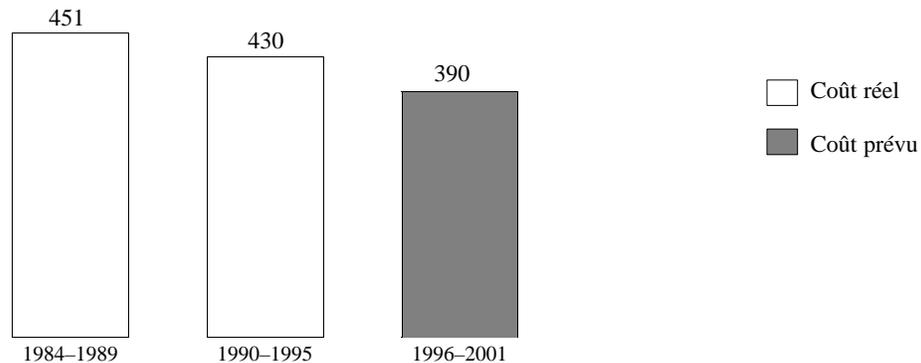
poisson d'eau douce, la Queens Quay West Land Corporation et la Monnaie royale canadienne.

2.30 Des 34 sociétés d'État qui auront fait l'objet d'un examen spécial au cours du troisième cycle, 17 font partie des 3 cycles d'examens. Le coût moyen prévu pour cette série de 17 examens a été estimé à 390 000 \$, comme il est indiqué à la pièce 9. La baisse des coûts est attribuable à l'amélioration de nos méthodes et à l'expérience que nous avons acquise au cours des cycles précédents.

2.31 Nous avons l'intention de présenter au Parlement les résultats sommaires du troisième cycle d'examens spéciaux, à l'automne 2000.

Pièce 9 — Coût moyen des examens spéciaux, par cycle

(en milliers de dollars)



Extrants et réalisations en matière de rendement pour la période terminée le 31 mars 2000 — Examens spéciaux des sociétés d'État

Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir l'efficience, la productivité et la rentabilité au sein de la fonction publique

Ce que nous avons fourni

- Douze rapports d'examen spécial de sociétés d'État.
- Cinq examens spéciaux (troisième cycle) sont en cours.

Indicateur de réalisation

- La mesure dans laquelle les vérifications cernent les possibilités de réduire les coûts ou de faire davantage avec les ressources fournies.

Nos réalisations

Nous avons relevé, dans les rapports d'examen spécial, des possibilités pour les sociétés d'État d'améliorer l'efficacité, la productivité et la rentabilité de certains de leurs systèmes et pratiques. On trouvera ci-après quelques exemples de ces possibilités.

- Une société devrait faire des inspections systématiques et régulières de ses installations afin d'assurer un entretien rapide et d'éviter des réparations futures à grande échelle.
- Une société aurait besoin d'information sur les coûts d'exécution des programmes d'un autre organisme afin qu'ils puissent être entièrement recouverts.
- Une société pourrait améliorer l'efficacité de ses activités en établissant une stratégie en vue de gérer les connaissances de l'organisation.
- Une société pourrait faire plus d'économies en veillant à ce que la dotation en personnel n'excède pas les besoins.
- Une société pourrait être plus rentable en tenant compte des recettes brutes et des dépenses connexes lorsqu'elle doit prendre une décision concernant la poursuite de ses activités génératrices de revenus.
- Une société devrait mieux définir les rôles et les responsabilités, les besoins des utilisateurs et le processus de prise de décision pour ses projets de technologies de l'information afin d'éviter des dépassements de coûts et d'échéance.
- Une société pourrait améliorer sa rentabilité en limitant l'utilisation d'experts-conseils en recrutement pour doter des postes de commis.

Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir une assurance objective

Ce que nous avons fourni

- Douze rapports d'examen spécial de sociétés d'État.
- Cinq examens spéciaux (troisième cycle) sont en cours et nous effectuerons trois autres examens au cours du prochain cycle.

Indicateurs de réalisation

- La conformité démontrée aux normes professionnelles appropriées et les améliorations qui en découlent au chapitre de la qualité de l'information publiée.
- La mesure dans laquelle les conseils d'administration des sociétés d'État ont jugé nos rapports d'examen spécial utiles.

Nos réalisations

- Nous avons fourni aux ministres responsables et aux conseils d'administration des douze sociétés d'État examinées une assurance quant au caractère adéquat des systèmes et pratiques de gestion.
- Nous avons fait une enquête auprès des présidents de conseil d'administration et des premiers dirigeants des sociétés d'État peu de temps après chaque examen spécial. Tous les présidents et 10 des 12 premiers dirigeants ont indiqué que l'examen spécial était utile et que le rapport ciblait des questions importantes pour le conseil d'administration.



Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir l'information d'intendance

Ce que nous avons fourni
<ul style="list-style-type: none">• Un comité d'experts, présidé par le vérificateur général, a décerné le Prix d'excellence annuel du vérificateur général pour le meilleur rapport annuel des sociétés à deux sociétés. Le Bureau, qui assume la fonction de Secrétariat du Prix d'excellence, a examiné le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel de quelque 40 sociétés d'État.
Indicateurs de réalisation
<ul style="list-style-type: none">• La fiabilité et l'utilité de l'information fournie au Parlement et aux dirigeants du gouvernement pour la surveillance et la prise de décision.
Nos réalisations
<ul style="list-style-type: none">• Depuis la création du Prix en 1994, nous avons constaté des améliorations importantes dans la qualité des rapports soumis par les sociétés d'État au Parlement (rapports annuels et résumés du plan d'entreprise). Soixante-dix-neuf pour cent des sociétés d'État auprès desquelles nous avons fait enquête en 1998 ont déclaré que le Prix avait eu un effet positif sur la communication de l'information sur leur rendement et que cela s'était traduit par des résumés de plan d'entreprise et des rapports annuels plus utiles pour le lecteur.

C. APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER

Pièce 10 — Information financière sommaire

Vérification législative

Dépenses prévues	53 537 000 \$
Autorisations totales	57 399 560 \$
Dépenses réelles en 1999–2000	56 914 452 \$

L'information financière sommaire présentée ci-dessus indique :

- les prévisions au début de l'exercice telles qu'elles sont présentées dans le *Budget principal des dépenses* 1999–2000 (dépenses prévues);
- les dépenses totales autorisées par le Parlement, y compris le *Budget supplémentaire des dépenses*, pour tenir compte de l'évolution des priorités, de l'augmentation des coûts et des événements imprévus (autorisations totales);
- ce que nous avons réellement dépensé (dépenses réelles en 1999–2000).

D. AUTRES QUESTIONS LIÉES AU RENDEMENT

EXAMEN DES ACTIVITÉS DU BUREAU ET PRINCIPAUX EXAMENS

2.32 En tant qu'organisme de vérification professionnel, le Bureau est soumis à des normes professionnelles et à des normes d'éthique. Pour cette raison, outre l'examen par la profession auquel il est soumis, le Bureau a élaboré ses propres mécanismes pour assurer le maintien de la qualité de ses vérifications. De plus, le Comité permanent des comptes publics examine les activités du Bureau. Le tableau suivant fournit de plus amples renseignements à propos des examens réalisés sur les activités du Bureau au cours de l'exercice écoulé.



Liste des examens réalisés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000

Examen	Détails
Vérification comptable indépendante du Bureau du vérificateur général et production d'un rapport du vérificateur	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil du Trésor nomme un vérificateur qualifié. • Le vérificateur réalise la vérification au cours de chaque exercice. • Le vérificateur examine les rentrées et les sorties de fonds du Bureau et rend compte annuellement des résultats de la vérification à la Chambre des communes par l'entremise du président du Conseil du Trésor. • Le vérificateur réalise la vérification en conformité avec les paragraphes 21(1) et 21(2) de la <i>Loi sur le vérificateur général</i>.
Programmes d'inspection de la pratique des ordres ou instituts provinciaux des comptables agréés	<ul style="list-style-type: none"> • L'inspection vise à garantir qu'un membre actif (dans notre cas, le Bureau) qui emploie un ou plusieurs étudiants en comptabilité leur fournit de l'expérience pratique et une formation et leur offre des possibilités qui leur permettront d'acquérir l'art, les compétences, la science et les connaissances d'un comptable agréé. • Inspections effectuées à diverses périodes selon l'organisme de vérification • Le Bureau est le seul organisme fédéral où les aspirants au titre de comptable agréé peuvent obtenir la formation requise et l'expérience pratique.
Programme d'examen de la qualité du BVG	<ul style="list-style-type: none"> • La Direction des méthodes professionnelles et de la Revue des pratiques (DMPRP) examine nos activités de vérification et nos activités internes de gestion et d'administration. Les examens des activités de vérification annuelle consistent principalement à évaluer l'application effective de notre Système de gestion de la qualité (SGQ), et donc à assurer la conformité aux exigences législatives, aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau. La DMPRP a examiné dix missions de vérification comptable effectuées en 1999–2000 et n'a pas signalé de faiblesse importante. • La DMPRP a commandé une évaluation externe du SGQ de notre pratique de vérification de l'optimisation des ressources. Elle a relevé des secteurs à améliorer que l'initiative de gestion du changement en cours prend en compte. La DMPRP a également examiné les pratiques de quatre vérifications de l'optimisation des ressources (VOR) effectuées en 1999. Ces examens étaient axés sur la conformité à nos normes de VOR, la mise en œuvre effective de notre SGQ pour la pratique de VOR et d'autres questions. • La DMPRP a aussi examiné la fonction de gestion financière du Bureau. Dans le cadre de l'initiative de gestion du changement en cours, on examine certains secteurs qui doivent être améliorés.



Examen	Détails
Système de gestion de la qualité du BVG	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité peut se définir par l'assurance fournie en regard de nos activités et produits et par leur fiabilité. Nous avons mis en place un Système de gestion de la qualité (SGQ) qui est inspiré de notre Cadre stratégique et porte sur toutes nos gammes de produits de vérification : vérifications annuelles; vérifications de l'optimisation des ressources et examens spéciaux. Il reflète essentiellement notre philosophie de gestion et de fonctionnement. Cette année, un cabinet indépendant de vérificateurs (PriceWaterhouseCoopers LLP) a vérifié notre SGQ pour la pratique de vérification annuelle et il a conclu qu'il était adéquat et que son fonctionnement avait été efficace en 1999. Le cabinet a fourni l'assurance que nos vérifications annuelles ont été réalisées conformément aux exigences législatives, aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau. Nous prenons actuellement des mesures en vue de préparer un prochain examen similaire de notre pratique de vérification de l'optimisation des ressources.
<i>Budget des dépenses de 1999–2000 et Rapport sur le rendement de 1999</i> du Bureau du vérificateur général — Comparution devant le Comité des comptes publics	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons comparu devant le Comité permanent des comptes publics pour expliquer les prévisions de dépenses de l'exercice à venir et répondre à des questions sur nos plans et priorités de vérification. • Nous avons aussi comparu devant le même comité pour expliquer notre <i>Rapport sur le rendement</i> de 1999.

LOCAUX À BUREAU

2.33 Comme suite à la mise en œuvre du nouveau Cadre de gestion des locaux à bureau de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), nous avons entrepris un projet de renouvellement de l'espace et de modernisation des bureaux pour nos locaux situés à Ottawa. Le but de ce projet est de fournir un milieu de travail plus fonctionnel aux employés tout en utilisant moins d'espace. Le cabinet The Design Associates Ltd., avec lequel TPSGS a conclu un marché, nous a présenté un rapport sur les besoins fonctionnels en mai 2000. Ce rapport fait état des besoins en espace et suggère des solutions novatrices et efficaces pour les postes de travail. Nous attendons l'approbation de TPSGC pour commencer la construction qui est prévue à l'été 2001 et prendra fin au printemps 2002.

STRATÉGIE D'INFORMATION FINANCIÈRE

2.34 Nous appuyons la Stratégie d'information financière du gouvernement. Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre un nouveau système financier et des politiques appropriées en matière de comptabilité d'exercice, à former les gestionnaires et le personnel administratif de même qu'à fournir une meilleure information pour la prise de décisions par les gestionnaires. Nous croyons que ces engagements seront mis en œuvre à temps pour respecter la date limite du 1^{er} avril 2001 fixée par le gouvernement.

PLAN D'ACTION POUR L'AMÉLIORATION DU BUREAU

2.35 Nous nous sommes engagés à apporter des améliorations continues et à cet effet, nous avons approuvé, en mars 1999, un plan d'action en cinq points conçu pour



améliorer les aspects essentiels de nos activités. Le plan est principalement centré sur les activités suivantes :

- mise en œuvre d'un nouveau système financier pour la Stratégie d'information financière (SIF), d'ici le 1^{er} avril 2001 (voir la section précédente sur la SIF);
- examen de notre approche actuelle à l'égard de la planification stratégique et opérationnelle afin d'améliorer notre planification à long terme et notre capacité à court terme de choisir et de réaliser les vérifications et d'y affecter des ressources humaines, tout en respectant le calendrier et le budget;
- modernisation de notre stratégie pour effectuer des vérifications aux termes de l'article 6 et des alinéas 7(2) a, b, c de la *Loi sur le vérificateur général* et mieux intégrer ces activités au niveau de l'équipe qui réalisent des vérifications de l'optimisation des ressources;
- amélioration du contenu et de la présentation du rapport sur le rendement du Bureau présenté au Parlement;
- mise en œuvre des changements à la structure organisationnelle et mise en commun des ressources pour obtenir une capacité d'affectation plus souple et efficace et mettre en application un plan de relève pour le Bureau.

GESTION DES CONNAISSANCES

2.36 Nous investissons dans la gestion des connaissances du Bureau en utilisant les technologies modernes pour saisir et partager l'information essentielle à la pratique de vérification.

2.37 Au cours de l'exercice 1999–2000, nous avons :

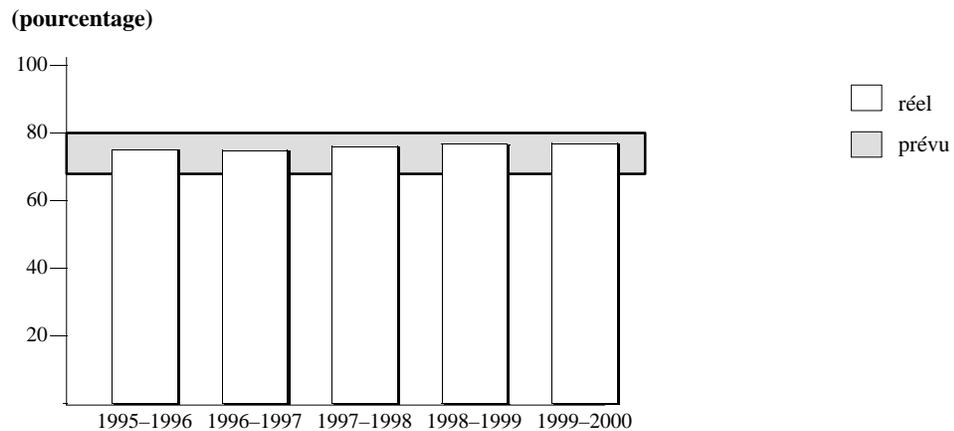
- demandé qu'on élabore un projet visant à renforcer nos capacités de gestion des connaissances, à l'aide des outils existants dans le contexte de nos travaux de vérification législative;
- créé une équipe de gestion des connaissances, qui appuie et facilite la mise en œuvre des initiatives progressistes fondées sur les connaissances;
- transformé le site INTRANet du Bureau pour en faire un outil qui aide les employés à trouver l'information utile à leur travail, aussi rapidement et logiquement que possible;
- consolidé et stimulé les communications internes au moyen du site INTRANet;
- conçu des outils d'apprentissage juste à temps afin de réduire le temps d'apprentissage.

LE RATIO DES HEURES CONSACRÉES AUX PROJETS DE VÉRIFICATION

2.38 Le ratio des heures consacrées aux projets de vérification (RHPV) représente le pourcentage de temps de personnel disponible qui est consacré directement aux activités de vérification. Le temps de personnel disponible tient compte de tous les congés pris (vacances, maternité, maladie, etc.); le reliquat est disponible pour combler les besoins en temps (heures) du Bureau. Compte tenu de divers facteurs dont l'administration, les besoins de formation, les effets du stress et de la charge de travail sur nos employés, nous avons déterminé qu'un RHPV acceptable se situerait entre 70 p. 100 et 80 p. 100 pour la Direction générale des opérations de vérification. Comme le montre la pièce 11, le ratio réel en 1999–2000 était à l'intérieur de la fourchette visée.



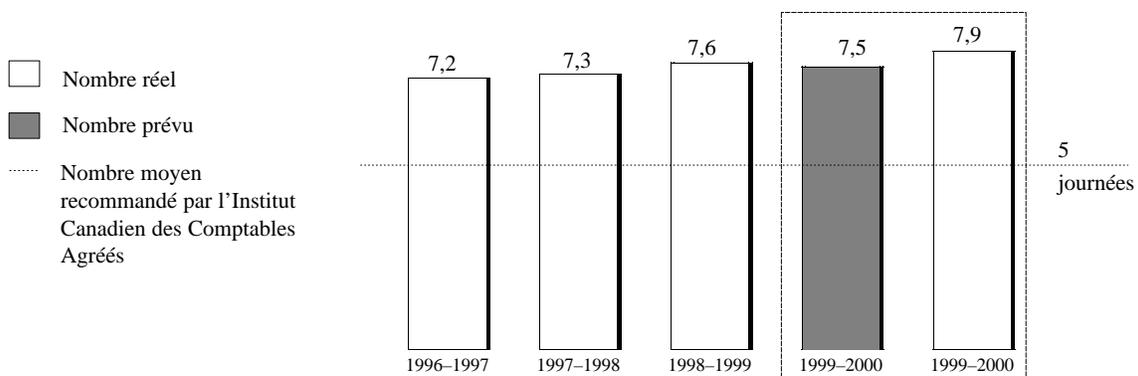
Pièce 11 — Ratio des heures consacrées aux projets de vérification par rapport au temps disponible net — Direction générale des opérations de vérification



ACTIVITÉS DE FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS DE LA VÉRIFICATION

2.39 La pièce 12 indique le nombre annuel moyen de journées de formation pour les professionnels de la vérification. L'Institut Canadien des Comptables Agréés recommande 5 journées de formation en moyenne par année ou 15 journées sur 3 ans. Au cours de l'exercice 1999-2000, notre formation a dépassé cette moyenne. Cependant, les parlementaires et d'autres parties nous demandent de faire davantage, et notre gamme de produits s'élargit par suite de ces exigences et des changements qui touchent la profession de vérificateur. Nous devons faire plus d'efforts pour trouver des moyens novateurs de nous acquitter de notre travail de vérificateurs législatifs. Nous croyons que le niveau actuel des activités de formation ne nous permet plus de relever ces défis.

Pièce 12 — Nombre moyen de journées de formation par année — Professionnels de la vérification



SECTION 3

Rapport consolidé

A. PASSATION DE MARCHÉS DE SERVICES PROFESSIONNELS

3.1 Le pouvoir du vérificateur général de passer des marchés de services professionnels n'est pas assujéti au *Règlement sur les marchés de l'État*, mais plutôt au paragraphe 15(2) de la *Loi sur le vérificateur général*. Suivant la politique du vérificateur général sur les marchés de services professionnels, les marchés comportant des honoraires supérieurs à 25 000 \$ doivent faire l'objet d'un appel d'offres, sauf lorsque l'un des 4 critères d'exemption s'applique. Dans le cas des marchés pour lesquels on prévoit dépasser le seuil fixé par l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALENA), les règles de l'ALENA s'appliquent. La plus grande partie de nos marchés de services professionnels ont trait à des services consultatifs. Ils nous permettent d'avoir accès à des services spécialisés appropriés à nos travaux de vérification. Cette expertise contribue grandement à la qualité de nos travaux. Des marchés sont aussi conclus pour des services administratifs. La pièce 13 illustre les activités de passation de marchés de services professionnels du Bureau en 1999.

Pièce 13 — Activités de passation de marchés de services professionnels

	Marchés initiaux de moins de 25 000 \$ ¹		Marchés initiaux de 25 000 \$ ou plus ¹	
	000 \$	Nombre	000 \$	Nombre
Marchés concurrentiels	193,4	9	425,9	7
Marchés non concurrentiels	4 264,3	601	178,4	3
Total	4 457,7	610	604,3	10

¹Honoraires seulement

B. RENDEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.2 Dans le chapitre 37 du *Rapport du vérificateur général* de décembre 1997, nous avons volontairement présenté une stratégie de développement durable pour le Bureau



qui comporte des buts, des objectifs, des cibles et les principaux indicateurs de rendement. L'année dernière, nous avons communiqué pour la première fois de l'information sur notre rendement en matière de développement durable. Nous présentons nos principales réalisations de l'exercice 1999–2000 à la pièce 14.

3.3 En nous fondant sur les connaissances que nous avons acquises en 1998–1999, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre stratégie de développement durable en en faisant la promotion dans nos travaux de vérification et dans nos activités administratives quotidiennes et en sensibilisant davantage les parlementaires aux questions liées à l'environnement et au développement durable. Nous continuons de mieux intégrer ces questions, lorsqu'il y a lieu, à chacune de nos vérifications.

3.4 Au cours de l'année écoulée, nous avons continué de réduire (de 4,7 p. 100) la quantité de papier utilisée par employé par rapport à l'année dernière, ce qui nous a permis d'atteindre notre objectif. Nous examinons actuellement notre stratégie et notre plan afin de les mettre à jour pour la période de 2001 à 2004.



Pièce 14 — Rendement en matière de développement durable

Buts en matière de développement durable	Objectifs en matière de développement durable	Principales réalisations en 1999–2000	Principaux indicateurs de rendement			
			Indicateurs	Cible	1998–1999	1999–2000
<p>Nos travaux de vérification : Promouvoir le développement durable en :</p> <ul style="list-style-type: none"> — fournissant des conseils et de l'information aux parlementaires et aux membres des assemblées législatives territoriales afin de les aider à considérer les incidences de leurs travaux législatifs et de surveillance sur l'environnement et le développement durable; — appuyant les organisations fédérales et territoriales dans leurs efforts d'intégration des questions liées à l'environnement et au développement durable à leur processus de prise de décision concernant leurs politiques, programmes et opérations; — offrant aux Canadiens un moyen d'attirer l'attention du gouvernement du Canada sur leurs préoccupations en matière d'environnement et de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> — Intégrer l'environnement et le développement durable à nos travaux de vérification. — Surveiller la mesure dans laquelle les organisations fédérales atteignent leurs objectifs et mettent en oeuvre leur plan d'action énoncé dans leur stratégie de développement durable. — Aider à renforcer la capacité des organisations fédérales et territoriales à gérer les questions liées à l'environnement et au développement durable (E et DD). — Assurer le suivi des réponses données par les ministères aux pétitions faites par les Canadiens au sujet de leurs préoccupations en matière d'environnement et de développement durable. 	<p>Sur les 22 activités présentées dans la stratégie, 9 sont entièrement réalisées, 3 sont en cours et 2 autres doivent toujours être entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> — En 1999–2000, nous avons : <ul style="list-style-type: none"> – demandé un examen externe pour évaluer la mesure dans laquelle nous avons atteint nos objectifs de DD et évalué la pertinence de notre cadre de gestion du DD; – examiné les rapports ministériels sur le rendement en matière de DD et fait rapport à ce sujet; – conçu des outils pour aider les organisations à gérer les questions liées à l'E et DD (<i>Rapport du commissaire de 1999</i>, chapitre 8, L'écologisation des opérations gouvernementales : la mesure des progrès; et chapitre 9, L'écologisation des politiques et des programmes : l'appui aux décisions en matière de développement durable); – cerné de bonnes pratiques dans la gestion des questions liées à l'E et DD (<i>Rapport de 1999</i>, chapitre 7, L'édification d'une organisation durable); – publié un rapport spécial, <i>Avancer dans la voie du progrès : La deuxième génération de stratégies de développement durable</i>; – continué le suivi des pétitions. — Nous avons réalisé des progrès pour ce qui est : <ul style="list-style-type: none"> – d'examiner comment mieux intégrer les questions liées à l'E et DD à nos travaux de VOR; – de collaborer avec les vérificateurs provinciaux pour faire en sorte que les questions qui sont du ressort de plusieurs administrations soient traitées. — Il reste encore à : <ul style="list-style-type: none"> – examiner systématiquement les questions liées à l'E et DD dans nos travaux de vérification et à les consigner dans les documents de planification; – définir plus précisément la façon dont nous allons traiter les questions qui sont du ressort de plusieurs administrations. 	<ul style="list-style-type: none"> — Pourcentage des parlementaires qui pensent que nos rapports ont enrichi leur connaissance de l'environnement et du développement durable et qui ont trouvé les rapports utiles. — Pourcentage des mentions du Bureau à la Chambre des communes et au Sénat liées à l'E et DD — Pourcentage des organisations fédérales qui se sont conformées aux normes de pratique appropriées concernant la protection de l'environnement et la promotion du développement durable — Pourcentage de nos recommandations liées à l'environnement et au développement durable pour lesquelles des progrès satisfaisants ont été accomplis par les organisations fédérales. 	<p>1999–2001 : 60 %; 2003–2004 et au-delà : même que pour l'ensemble des rapports du BVG</p> <p>1999–2001 : 25 %</p> <p>2000–2001 : 75 %</p> <p>1999–2001 : 60 % mises en œuvre entièrement ou de manière satisfaisante 2003–2004 et au-delà : 70 % mises en œuvre entièrement</p>	<p>38 %¹ (niveau de référence)</p> <p>12 %</p> <p>32 %² (niveau de référence)</p> <p>16 % entièrement mises en œuvre 34 % de manière satisfaisante (1993–1997)</p>	<p>Non mesuré</p> <p>18 %</p> <p>50 %</p> <p>15 % entièrement mises en œuvre 27 % de manière satisfaisante (1994–1998)</p>

(suite)

¹ Selon l'enquête menée en novembre 1998 auprès des députés, pourcentage des députés qui ont donné une note de 1 ou 2 sur une échelle de 1 à 5, 1 représentant une situation où les rapports ont été jugés « très utiles » et 5, « inutiles ».

² Pourcentage de conformité pour les 28 organisations fédérales qui ont préparé une stratégie de développement durable. Les chiffres de 1998–1999 et 1999–2000 sont tous fondés sur une vérification de six ministères.





Buts en matière de développement durable	Objectifs en matière de développement durable	Principales réalisations en 1999–2000	Principaux indicateurs de rendement			
			Indicateurs	Cible	1998–1999	1999–2000
<p>Nos activités administratives : Optimiser l'utilisation des ressources naturelles et réduire au minimum les effets négatifs des activités quotidiennes du BVG sur l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Compléter et mettre en oeuvre notre système de gestion de l'environnement (SGE) d'ici le printemps 1998. ● Réduire la consommation de papier et de produits de papier. ● Accroître nos achats de produits écologiques. ● Réduire la consommation d'énergie et d'eau. ● Maximiser la collecte de matières recyclables. Réduire la production de déchets. ● Encourager l'utilisation de modes de transport écologiques dans le cadre de nos travaux de vérification chaque fois que cela est efficient en fonction du temps. Encourager l'utilisation de la téléconférence. 	<p>Sur les 12 activités présentées dans la stratégie, 9 ont été réalisées, 2 sont en cours et 1 doit toujours être entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● En 1998–1999, nous avons mis en oeuvre avec succès notre Système de gestion de l'environnement. Au cours de la même année, nous avons abandonné notre objectif de réduire la consommation d'énergie et d'eau, car nous n'avons aucun moyen de contrôler ou de mesurer ces aspects pour le moment. ● En 1999–2000, nous avons : <ul style="list-style-type: none"> – revu les pratiques existantes concernant la réutilisation du papier; – revu et réduit le nombre de formulaires de papier; – créé une liste de tous les produits stockés et déterminé s'ils sont « écologiques »; – accru la qualité et l'accessibilité des installations de téléconférence. ● Il reste encore à mieux évaluer la mesure dans laquelle les produits stockés sont « écologiques ». 	<ul style="list-style-type: none"> ● Quantité de papier utilisée par employé par année. ● Pourcentage des produits stockés qui sont des produits EcoLogo. 	<p>2000–2001 : réduction de 5 % par rapport à 9 040 feuilles de papier par employé (niveau de référence)</p> <p>Niveau de référence établi en 1999–2000</p>	<p>8 740 feuilles de papier par employé (diminution de 3,3 %)</p> <p>Non mesuré</p>	<p>8 333 feuilles de papier par employé (diminution de 7,8 %)</p> <p>4,8 % des produits réguliers stockés (niveau de référence)</p>
<p>Nos ressources humaines : Soutenir les activités qui montrent que nous considérons les employés comme notre atout le plus important dans la poursuite de nos buts de développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la capacité des employés du BVG à reconnaître et à intégrer les questions liées au développement durable à leurs travaux de vérification. ● Accroître la sensibilisation et la participation du personnel du BVG aux efforts déployés en matière de développement durable dans les activités quotidiennes du Bureau et dans la société dans son ensemble. 	<p>Sur les 15 activités présentées dans la stratégie, 11 ont été réalisées, 1 est en cours et 3 doivent toujours être entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● En 1999–2000, nous avons offert des séances de formation au personnel : « Introduction à l'environnement et au développement durable » et « Systèmes de gestion de l'environnement ». ● Nous avons poursuivi les initiatives de sensibilisation du personnel, notamment des séminaires sur l'« écologisation », des exposés et la diffusion électronique d'« écotrucs ». 	<ul style="list-style-type: none"> ● Autoévaluation de la capacité du personnel à reconnaître les questions de développement durable. ● Pourcentage du personnel qui a participé à des séances de formation sur le développement durable. 	<p>–</p> <p>1999–2000 : 50 % 2000–2001 : 65 % 2001– 2002 : 80 %</p>	<p>–</p> <p>29 % (niveau de référence)</p>	<p>–</p> <p>42 %</p>

Source : Rapport d'étape sur la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable du BVG pour 1998–1999.

SECTION 4

Rendement financier

A. APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER

Information financière sommaire

Vérification législative

Dépenses prévues	53 537 000 \$
Autorisations totales	57 399 560 \$
Dépenses réelles en 1999–2000	56 914 452 \$

L'information financière sommaire présentée ci-dessus indique :

- les prévisions au début de l'exercice telles qu'elles sont présentées dans le *Budget principal des dépenses* 1999–2000 (dépenses prévues);
- les dépenses totales autorisées par le Parlement, y compris le *Budget supplémentaire des dépenses*, pour tenir compte de l'évolution des priorités, de l'augmentation des coûts et des événements imprévus (autorisations totales);
- ce que nous avons réellement dépensé (dépenses réelles en 1999–2000).

B. TABLEAUX FINANCIERS RÉCAPITULATIFS

Liste des tableaux présentés dans cette section :

Tableau 1	Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles en 1999–2000
Tableau 3	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 7	Recettes qui ne peuvent être dépensées à nouveau
Tableau 8	Paiements législatifs
Tableau 9	Paiements de transfert
Tableau 17	Comment les dollars des contribuables canadiens ont été dépensés



Tableau 1 — Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1999–2000
(en millions de dollars)

Crédit	1999–2000		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Vérificateur général			
30 Dépenses du Programme	46,8	49,7	49,2
(S) Salaire du vérificateur général	0,2	0,2	0,2
(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6,5	7,5	7,5
Total du Bureau	53,5	55,4	56,9

Note : Les autorisations totales correspondent aux chiffres du *Budget principal des dépenses*, plus 2,1 millions de dollars du *Budget supplémentaire des dépenses* et 1,6 million de dollars pour les ajustements et les virements.

Tableau 2 — Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles en 1999–2000

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles
(en millions de dollars)

	1999–2000		
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Équivalents temps plein	515	515	519
Dépenses de fonctionnement ¹	53,1	57,0	56,5
Subventions et contributions approuvées	0,4	0,4	0,4
Total des dépenses nettes	53,5	57,2	56,9
Autres recettes et dépenses			
Recettes qui ne peuvent être dépensées à nouveau	(0,8)	(0,0)	(0,9)
Coût des services fournis par d'autres ministères	5,9	5,9	6,0
Coût net du Programme	58,6	63,3	62,0

Note : ¹ Ces dépenses de « fonctionnement » comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le salaire du vérificateur général.

Tableau 3 — Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses réelles 1998–1999	Dépenses prévues 1999–2000	Autorisations totales 1999–2000	Dépenses réelles 1999–2000
Vérification législative	51,5	53,7	53,5	57,4	56,9

Note : Les autorisations totales correspondent au *Budget principal des dépenses* plus le *Budget supplémentaire des dépenses*, plus les autres autorisations.



Tableau 7 — Recettes qui ne peuvent être dépensées à nouveau

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Recettes réelles 1997-1998	Recettes réelles 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes réelles 1999-2000
Vérification législative	0,9	0,9	0,8	0,9

Tableau 8 — Paiements législatifs

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Autorisations totales 1999-2000	Dépenses réelles 1999-2000
Vérification législative	5,6	6,9	6,5	7,5	7,5

Tableau 9 — Paiements de transfert

(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Autorisations totales 1999-2000	Dépenses réelles 1999-2000
Contributions					
Vérification législative	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4



Tableau 17 — Comment les dollars des contribuables canadiens ont été dépensés

Détails sur le coût net du Programme pour 1999–2000

Nos extraits sont les divers opinions, lettres de recommandations et rapports de vérifications et d'études découlant des opérations de vérification. Nous affectons les coûts nets du Programme à nos extraits. Outre les coûts directs, que nous imputons à chaque extrait en fonction des heures travaillées, certains de nos coûts sont des frais généraux : par exemple, l'administration, les langues officielles et les locaux. Ils ne peuvent être attribués directement à nos extraits. Cependant, ils constituent en définitive une partie des coûts de nos extraits. Aussi, nous avons conçu un système de comptabilité des coûts de revient qui impute aussi les frais généraux à nos extraits. Par conséquent, les coûts associés à chaque extrait sont des coûts « entiers »; ensemble, ils constituent le coût net de notre programme.

Coûts (et heures) des vérifications par type de vérification pour 1999–2000

1. Organisations du gouvernement fédéral

a. Ministères, organismes et vérifications spéciales

	Vérifications comptables		Vérifications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Agence canadienne de développement international	48	(0,6)	1,440	(13,0)	1,488	(13,6)
Agence de promotion économique du Canada atlantique	11	(0,1)			11	(0,1)
Agence des douanes et du revenu du Canada ⁽¹⁾	103	(1,0)			103	(1,0)
Agence spatiale canadienne	64	(0,6)	34	(0,3)	98	(0,9)
Anciens combattants	51	(0,5)			51	(0,5)
Bureau fédéral de développement régional (Québec)	1	(0,0)			1	(0,0)
Comptes publics (préparation des observations)	2,201	(20,2)			2,201	(20,2)
Conseil du Trésor (Secrétariat)			383	(2,9)	383	(2,9)
Conseil national de recherches du Canada	26	(0,3)			26	(0,3)
Gendarmerie royale du Canada	54	(0,6)	960	(8,9)	1,014	(9,5)
Gouverneur général			1	(0,0)	1	(0,0)
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	31	(0,4)	972	(7,9)	1,003	(8,3)
Ministère de la Défense nationale	177	(2,4)	1,776	(17,6)	1,953	(20,0)
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest	23	(0,2)	5	(0,1)	28	(0,3)
Ministère de la Justice	20	(0,2)			20	(0,2)
Ministère de la Santé	81	(0,8)	1,132	(10,8)	1,213	(11,6)
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	107	(1,3)	508	(4,9)	615	(6,2)
Ministère de l'Environnement	36	(0,3)	1,711	(16,8)	1,747	(17,1)
Ministère de l'Industrie	78	(1,0)	390	(3,3)	468	(4,3)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	44	(0,5)			44	(0,5)
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	162	(1,8)	592	(5,2)	754	(7,0)
Ministère des Finances	302	(3,5)	529	(4,6)	831	(8,1)
Ministère des Pêches et des Océans	40	(0,5)	889	(7,8)	929	(8,3)
Ministère des Ressources naturelles	51	(0,5)	984	(9,2)	1,035	(9,7)



	Vérifications comptables		Vérifications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Ministère des Transports	81	(0,8)	1,095	(10,2)	1,176	(11,0)
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	101	(1,3)	1,130	(10,2)	1,231	(11,5)
Ministère du Développement des ressources humaines	130	(1,5)	1,399	(12,0)	1,529	(13,5)
Ministère du Patrimoine canadien	40	(0,4)			40	(0,4)
Ministère du Revenu national ⁽¹⁾	995	(11,9)	2,967	(24,2)	3,962	(36,1)
Ministère du Solliciteur général			6	(0,0)	6	(0,0)
Office des transports du Canada	19	(0,1)			19	(0,1)
Service correctionnel Canada	26	(0,3)	38	(0,3)	64	(0,6)
Société pour l'expansion des exportations	17	(0,2)			17	(0,2)
Statistiques Canada			9	(0,1)	9	(0,1)
Vérifications spéciales et de portée gouvernementale						
Comptes publics — Avis aux ministères			19	(0,2)	19	(0,2)
Connaissance des activités de l'entité et Services à l'entité			2,180	(20,6)	2,180	(20,6)
Contrôle et gestion financiers			1,164	(10,2)	1,164	(10,2)
Développement durable			1,906	(17,3)	1,906	(17,3)
Gestion des connaissances — Stratégies du Bureau			629	(5,5)	629	(5,5)
Gestion des ressources humaines — Recrutement			357	(3,9)	357	(3,9)
Gestion des ressources humaines — Rôles et responsabilités des organismes centraux			667	(5,3)	667	(5,3)
Grands projets d'immobilisations			388	(3,6)	388	(3,6)
Mesure des résultats			1,121	(11,3)	1,121	(11,3)
Passation de marchés			55	(0,4)	55	(0,4)
Protection des biens publics			1,106	(9,9)	1,106	(9,9)
Reddition de comptes — Études internes			1,424	(13,1)	1,424	(13,1)
Réforme de la fonction publique - Obligation redditionnelle des ministères			9	(0,1)	9	(0,1)
Réforme de la fonction publique — Où en est la fonction publique?			23	(0,0)	23	(0,0)
Réforme de la réglementation			167	(1,4)	167	(1,4)
Revue des pratiques — Examens spéciaux			235	(0,7)	235	(0,7)
Sciences et technologie			307	(2,7)	307	(2,7)
Secteur fonctionnel — Questions de conformité aux autorisations			27	(0,3)	27	(0,3)
Société d'État — Questions de contrôle et reddition de comptes			310	(2,3)	310	(2,3)
Technologies de l'information : acquisition de TI			225	(1,9)	225	(1,9)
Technologies de l'information : préparation à l'an 2000 — Examen périodique			19	(0,1)	19	(0,1)
Technologies de l'information : préparation finale à l'an 2000			785	(6,1)	785	(6,1)

⁽¹⁾ Le ministère du Revenu national a été remplacé par l'Agence des douanes et du revenu du Canada en novembre 1999



	Vérfications comptables		Vérfications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Technologies de l'information – Surveillance de la stratégie d'information financière			101	(1,4)	101	(1,4)
Valeurs et éthique			434	(4,5)	434	(4,5)
Rapports à la Chambre des communes			3,113	(29,5)	3,113	(29,5)
Vérfications de suivi			1,617	(14,9)	1,617	(14,9)
Total : ministères, organismes et vérfications spéciales	5,120	(53,8)	37,338	(337,5)	42,458	(391,3)

b. Sociétés d'État

Vérfications comptables

Nous effectuons des vérfications comptables de sociétés d'État afin de formuler une opinion sur leurs états financiers comme l'exige l'article 132 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de même que des travaux annuels de vérfication afin de formuler une opinion sur les états financiers des sociétés exemptées en vertu de l'article 85 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Examens spéciaux

Nous effectuons des travaux auprès des sociétés d'État dans le cadre des examens spéciaux exigés par l'article 138 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et des vérfications de l'optimisation des ressources effectuées à la demande des sociétés exemptées en vertu de l'article 85 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

	Vérfications comptables		Examens spéciaux		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	14	(0,1)			14	(0,1)
Administration de pilotage de l'Atlantique	60	(0,8)			60	(0,8)
Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée	49	(0,5)			49	(0,5)
Administration de pilotage des Laurentides	61	(0,6)	229	(1,7)	290	(2,3)
Administration de pilotage du Pacifique	39	(0,6)			39	(0,6)
Banque de développement du Canada	226	(2,0)	101	(0,8)	327	(2,8)
Centre de recherches pour le développement international	81	(0,9)			81	(0,9)
Centre international des droits de la personne et du développement démocratique	79	(0,7)			79	(0,7)
Commission canadienne du lait	105	(1,3)	377	(3,7)	482	(5,0)
Commission de la capitale nationale	227	(2,5)			227	(2,5)
Conseil canadien des normes	56	(0,7)	120	(1,0)	176	(1,7)
Conseil des Arts du Canada	107	(1,2)			107	(1,2)
Construction de Défense (1951) Limitée	40	(0,4)			40	(0,4)
Corporation commerciale canadienne	93	(1,1)			93	(1,1)
Corporation de développement des investissements du Canada	45	(0,4)	57	(0,4)	102	(0,8)
Corporation du Pont international de la Voie maritime Ltée, La	40	(0,5)			40	(0,5)
Énergie atomique du Canada limitée	266	(2,3)			266	(2,3)



	Vérfications comptables		Examens spéciaux		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
La Commission canadienne du blé			117	(0,9)	117	(0,9)
Marine Atlantique S.C.C.	205	(2,1)	237	(1,9)	442	(4,0)
Monnaie royale canadienne	245	(2,8)	599	(4,5)	844	(7,3)
Musée canadien de la nature	89	(1,1)	1	(0,0)	90	(1,1)
Musée canadien des civilisations	82	(1,0)	272	(2,3)	354	(3,3)
Musée des beaux-arts du Canada	105	(1,2)	484	(4,2)	589	(5,4)
Musée national des sciences et de la technologie	72	(0,9)	35	(0,3)	107	(1,2)
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	79	(1,0)	186	(1,5)	265	(2,5)
Petro-Canada Limitée	14	(0,2)			14	(0,2)
Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, Les	84	(0,9)			84	(0,9)
Queens Quay West Land Corporation	58	(0,5)	29	(0,2)	87	(0,7)
Société canadienne d'hypothèques et de logement	273	(2,8)	4	(0,0)	277	(2,8)
Société d'assurance-dépôts du Canada	95	(1,0)	423	(2,8)	518	(3,8)
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	111	(1,0)	28	(0,3)	139	(1,3)
Société de développement du Cap-Breton	289	(2,9)			289	(2,9)
Société d'expansion du Cap-Breton	131	(1,3)	234	(1,8)	365	(3,1)
Société du Centre national des Arts	130	(1,5)			130	(1,5)
Société du crédit agricole	385	(3,5)			385	(3,5)
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.	167	(1,5)	238	(1,8)	405	(3,3)
Société immobilière du Canada limitée	157	(1,3)	160	(1,1)	317	(2,4)
Société des ponts fédéraux Ltée	71	(0,8)			71	(0,8)
Société pour l'expansion des exportations	437	(6,6)	378	(2,3)	815	(8,9)
Société Radio-Canada	488	(5,2)	1,009	(7,6)	1,497	(12,8)
Télglobe Canada			1	(0,0)	1	(0,0)
VIA Rail Canada Inc.	245	(2,4)	4	(0,0)	249	(2,4)
Total : sociétés d'État	5,600	(60,1)	5,323	(41,1)	10,923	(101,2)

c. Autres sociétés et entités	Vérfications comptables		Vérfications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Administration du pipe-line du Nord	14	(0,1)			14	(0,1)
Agence canadienne d'inspection des aliments	297	(3,5)	563	(5,2)	860	(8,7)
Agence des douanes et du revenu du Canada	293	(3,1)			293	(3,1)
Agence Parcs Canada	170	(1,9)	136	(1,1)	306	(3,0)
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	44	(0,5)			44	(0,5)
Bureau fédéral de développement régional (Québec)	26	(0,3)			26	(0,3)
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)	12	(0,1)			12	(0,1)



c. Autres sociétés et entités	Vérfications comptables		Vérfications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	50	(0,4)			50	(0,4)
Commission canadienne des affaires polaires	10	(0,1)			10	(0,1)
Commission de contrôle de l'énergie atomique	59	(0,7)	206	(1,3)	265	(2,0)
Commission des champs de bataille nationaux	36	(0,4)			36	(0,4)
Compte de stabilisation du revenu net	242	(2,8)			242	(2,8)
Compte de service et de réduction de la dette*	14	(0,2)			14	(0,2)
Compte des rentes sur l'État	45	(0,5)			45	(0,5)
Compte du fonds des changes	100	(1,2)			100	(1,2)
Compte du Régime de pensions du Canada et Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	306	(3,4)			306	(3,4)
Compte d'assurance-emploi	337	(3,3)			337	(3,3)
Conseil de recherches en sciences humaines	33	(0,5)			33	(0,5)
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	42	(0,6)			42	(0,6)
Conseil de recherches médicales	33	(0,4)			33	(0,4)
Impôt provincial sur le revenu – Opinion soumise au ministre*	675	(8,1)			675	(8,1)
Office national de l'énergie	96	(0,9)			96	(0,9)
Office national du film	197	(2,0)			197	(2,0)
Paievements d'incitation à l'expansion des marchés	3	(0,0)			3	(0,0)
Premières nations	21	(0,2)			21	(0,2)
Programme de prestation fiscale pour enfants*	29	(0,3)			29	(0,3)
Programme scientifique des frontières humaines	15	(0,1)			15	(0,1)
Rapports trimestriels du Conseil du Trésor	17	(0,2)			17	(0,2)
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie	23	(0,3)			23	(0,3)
Total : autres sociétés et entités	3 239	(36,1)	905	(7,6)	4 144	(43,7)

* Travaux demandés par le ministre des Finances

2. Organisations territoriales	Vérfications comptables		Vérfications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Territoires du Nord-Ouest						
Administration des Territoires du Nord-Ouest	602	(5,5)	264	(2,5)	866	(8,0)
Collège Aurora	68	(0,7)			68	(0,7)
Commission des accidents du travail	122	(1,2)			122	(1,2)
Commission des alcools	32	(0,0)			32	(0,0)
Fonds renouvelables des produits pétroliers	99	(1,1)			99	(1,1)
Société de crédit commercial	101	(1,0)			101	(1,0)
Société de développement	200	(2,0)			200	(2,0)
Société d'énergie	192	(1,9)			192	(1,9)
Société d'habitation	203	(2,1)			203	(2,1)



2. Organisations territoriales	Vérifications comptables		Vérifications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Territoire du Nunavut						
Administration du Territoire du Nunavut	154	(1,1)			154	(1,1)
Bureau du commissaire par intérim	115	(0,8)			115	(0,8)
Collège de l'Arctique	114	(0,9)			114	(0,9)
Commission d'établissement du Nunavut	49	(0,5)			49	(0,5)
Société de développement	5	(0,0)			5	(0,0)
Société du crédit commercial	2	(0,0)			2	(0,0)
Territoire du Yukon						
Administration des Territoires du Yukon	290	(2,8)	17	(0,1)	307	(2,9)
Collège du Yukon	87	(0,9)			87	(0,9)
Fonds d'indemnisation des accidentés du travail	152	(1,5)	8	(0,0)	160	(1,5)
Office des droits de surface	10	(0,1)			10	(0,1)
Régie des alcools	52	(0,6)			52	(0,6)
Société de développement	11	(0,1)			11	(0,1)
Société d'énergie	126	(1,0)			126	(1,0)
Société d'habitation	120	(1,1)			120	(1,1)
Total : organisations territoriales	2 906	(26,9)	289	(2,6)	3 195	(29,5)

3. Organisations internationales	Vérifications comptables		Vérifications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
(Travaux de vérification effectués en vertu d'un décret)						
Organisation de l'aviation civile internationale	248	(4,1)	126	(1,8)	374	(5,9)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	245	(4,0)	209	(2,0)	454	(6,0)
Total : organisations internationales	493	(8,1)	335	(3,8)	828	(11,9)
Total partiel	17 358	(185,0)	44 190	(392,6)	61 548	(577,6)
Activités internationales					453	(10,0)
Total					62 001	(587,6)



SECTION 5

Aperçu du Bureau

LA VISION, LA MISSION ET LES OBJECTIFS DU BUREAU

5.1 Les énoncés de vision et de mission, qui guident notre travail, sont exposés dans notre cadre stratégique.

5.2 Beaucoup d'intervenants, gouvernementaux et autres, partagent ces objectifs, ce qui rend moins évidents les résultats attribuables à nos vérifications. Nous sommes loin

VISION

Nous nous sommes engagés à produire des changements positifs pour tous les Canadiens en faisant la promotion d'une administration gouvernementale responsable, honnête et productive qui reflète un engagement envers le développement durable et ce, dans l'exécution du mandat que nous a confié le Parlement.

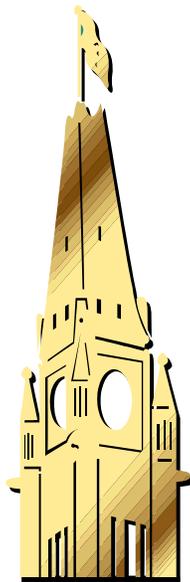
MISSION

Nous effectuons, en toute indépendance, des missions de vérification et des examens qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement. Le vérificateur général vise ainsi à améliorer le contrôle parlementaire sur les deniers publics et à encourager l'emploi des meilleures méthodes de gestion dans l'administration publique.

OBJECTIFS

Nous voulons produire des résultats positifs en favorisant :

- un compte rendu juste et honnête de l'intendance du gouvernement à l'égard des ressources financières et autres;
- l'efficacité, la productivité et la rentabilité au sein de la fonction publique;
- la perception des recettes dues à l'État;
- une assurance objective à l'égard des questions jugées satisfaisantes ou insatisfaisantes;
- la conformité aux autorisations;
- l'honnêteté dans l'administration fédérale;
- l'environnement et le développement durable.



PRIORITÉS – 1999–2003

- Aider à améliorer les finances du gouvernement et l'information présentée sur sa situation financière.
- Favoriser l'avancement des concepts redditionnels et améliorer les pratiques redditionnelles au sein de l'administration fédérale.
- Améliorer la qualité de la gestion financière dans l'administration fédérale.
- Susciter les changements nécessaires à la fonction publique.
- Contribuer à améliorer le rendement du gouvernement fédéral en ce qui concerne la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.



d'être les seuls à vouloir un bon gouvernement et c'est vraiment avec la collaboration et la participation des intervenants que nous suscitons le changement. Nous évaluons notre propre efficacité par rapport à notre capacité de produire des vérifications de qualité supérieure, qui abordent les questions importantes et contribuent à **produire des résultats positifs**, comme le décrit la Section 2 du présent Rapport.

MANDAT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

LOIS HABILITANTES

5.3 La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un éventail d'autres lois et décrets énoncent les fonctions du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable en matière de vérification législative et de surveillance des ministères et des organismes fédéraux, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations, dont certaines sont internationales.

SECTEUR D'ACTIVITÉ – VÉRIFICATION LÉGISLATIVE

5.4 Le secteur d'activité du Bureau est la **vérification législative**. Le vérificateur général fournit au Parlement ainsi qu'aux Canadiens et Canadiennes des réponses aux questions suivantes :

Composantes de la vérification législative ¹	Questions
Vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes	Les ministères et les organismes exécutent-ils leurs programmes de manière économique et efficiente et avec le souci de leurs effets sur l'environnement? Le gouvernement dispose-t-il de moyens pour mesurer l'efficacité de ses programmes? La loi est-elle respectée et le Trésor public est-il protégé?
Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada	Le gouvernement donne-t-il une image fidèle de sa situation financière globale?
Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités	Les sociétés d'État et les autres entités présentent-elles fidèlement leur information financière conformément aux normes applicables et se conforment-elles aux autorisations législatives?
Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable	Dans quelle mesure les ministères et les organismes ont-ils atteint les objectifs et mis en oeuvre les plans d'action énoncés dans leur stratégie de développement durable déposée à la Chambre des communes?
Examens spéciaux des sociétés d'État	Les systèmes et les pratiques des sociétés d'État fournissent-ils une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que la gestion des ressources est économique et efficiente et que le déroulement des opérations est efficace?

¹ Ces composantes sont expliquées plus en détails dans les articles 5, 6 et 7 de la *Loi sur le vérificateur général* et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans tous nos travaux, nous considérons aussi la conformité aux autorisations.



5.5 Nous nous distinguons des ministères et des organismes par notre indépendance du gouvernement au pouvoir et par notre relation redditionnelle directe avec le Parlement. Un vaste mandat législatif, l'exemption de certains contrôles sur notre budget et notre personnel, et un mandat de dix ans pour le vérificateur général assurent notre indépendance.

LE COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.6 Le commissaire a avant tout comme rôle et responsabilité de surveiller, au nom du vérificateur général, les stratégies de développement durable et les plans d'action des ministères de même que l'état d'avancement des réponses aux pétitions du public sur les questions environnementales. Le commissaire est également tenu de rendre compte annuellement des résultats de ses travaux au nom du vérificateur général.

ORGANISATION DU BUREAU

5.7 Le Bureau de direction assure une orientation générale, un soutien juridique, une fonction de revue des pratiques et supervise les activités internationales.

5.8 La Direction générale des opérations de vérification est responsable de toutes les activités de vérification du Bureau. Nos vérificateurs détiennent un diplôme universitaire supérieur ou possèdent des compétences professionnelles dans de nombreuses disciplines. Ce sont notamment des comptables, des ingénieurs, des avocats, des statisticiens, des sociologues, des historiens, des environnementalistes et des économistes.

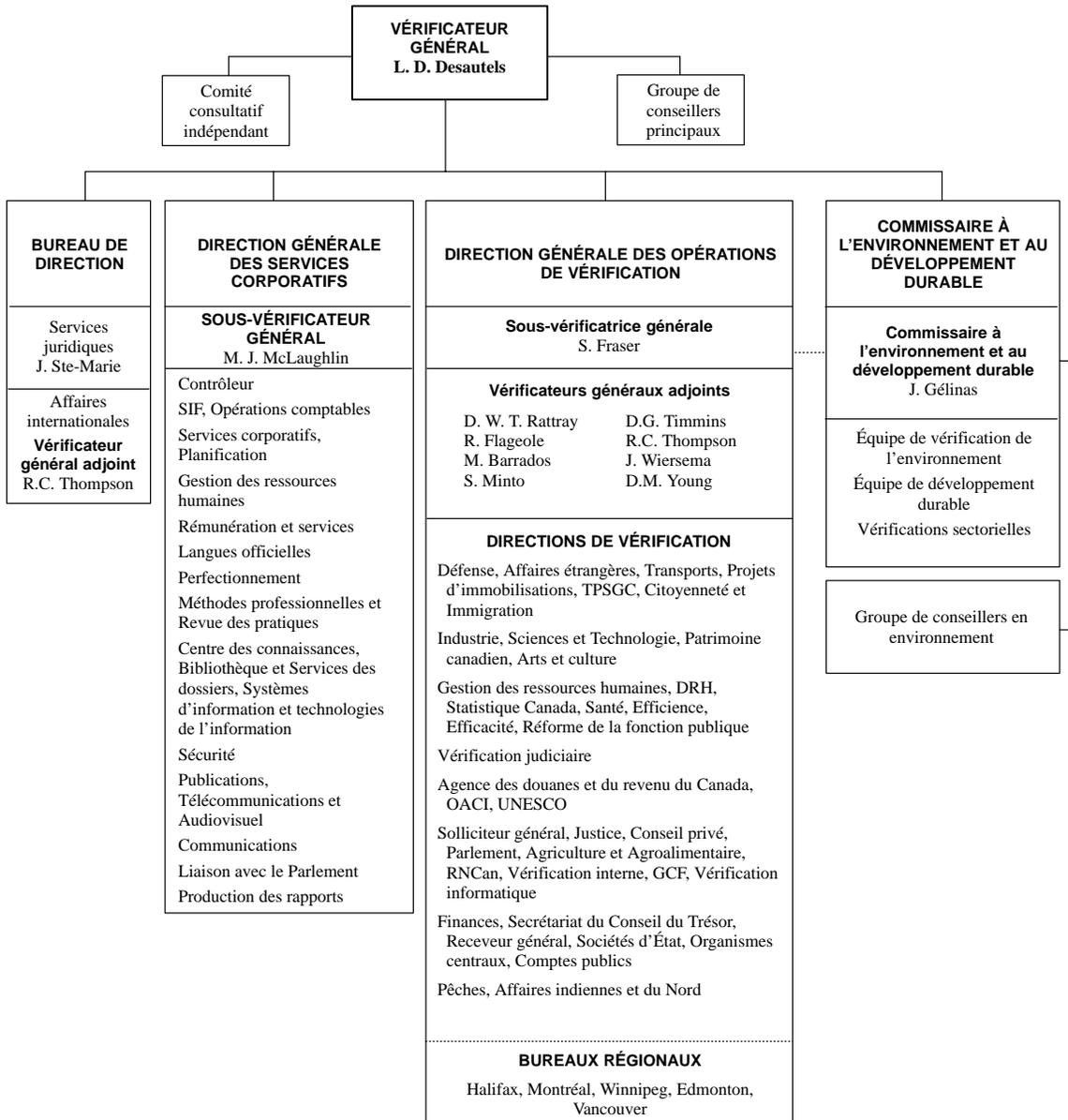
5.9 Le commissaire à l'environnement et au développement durable est chargé, au nom du vérificateur général, de surveiller les progrès réalisés par les ministères et les organismes fédéraux dans l'intégration des principes de développement durable à leurs activités, et d'en rendre compte. Il aide aussi le vérificateur général dans l'exécution des vérifications et des études portant sur les questions liées à l'environnement et au développement durable.

5.10 La Direction générale des services corporatifs appuie directement les activités de vérification.

5.11 Le Groupe des conseillers principaux et le Comité consultatif indépendant rassemblent les conseillers externes du vérificateur général. Les membres du Groupe des conseillers principaux représentent les principales parties intéressées avec lesquelles le Bureau se trouve en rapport, par exemple le gouvernement, les entreprises, les comptables, les universitaires, les anciens politiciens et d'autres parties. Le Groupe est chargé de fournir des avis stratégiques sur les travaux du Bureau. Le Comité consultatif indépendant, qui est composé de comptables chevronnés, donne des avis au vérificateur général sur ses vérifications des états financiers du gouvernement du Canada, des sociétés d'État et d'autres entités du secteur public. Il aide également le vérificateur



Organigramme du Bureau (septembre 2000)



général à surveiller les faits nouveaux dans les domaines de la comptabilité et de la vérification et à examiner leur incidence sur les travaux du Bureau.

NOS RAPPORTS

5.12 Les travaux du vérificateur général et du commissaire sont communiqués sous diverses formes, comme il est précisé dans la loi, notamment : les chapitres ou les autres observations de vérification dans les rapports au Parlement du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable; les opinions sur les états financiers du gouvernement du Canada, des administrations territoriales, des sociétés d'État et d'autres entités; des rapports d'examen spécial aux conseils d'administration des sociétés d'État. (Pour plus de détails, consulter la section 6 « Liste des rapports exigés par la loi ».) Nos travaux peuvent aussi donner lieu à des publications spéciales, à des méthodes, à des notes d'information à l'intention des comités parlementaires, à des discours et à des lettres de recommandations aux organisations que nous vérifions. Nos rapports, ainsi que d'autres renseignements sur le Bureau, se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.



SECTION 6

Information supplémentaire

A. LISTE DES RAPPORTS EXIGÉS PAR LA LOI

• Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes	publié périodiquement et diffusé de diverses manières, y compris sur Internet à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca
• Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes	publié tout les ans et diffusé de diverses manières, y compris sur Internet à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca
• Opinion du vérificateur général sur les états financiers du gouvernement du Canada	publiée tous les ans dans les <i>Comptes publics du Canada</i> , Volume I, et diffusée sur Internet à l'adresse www.pwpsc.gc.ca/text/pubacc-f.html
• Opinion sur les états financiers condensés du gouvernement du Canada	publiée tous les ans dans le <i>Rapport financier annuel</i> du gouvernement du Canada
• Opinions du vérificateur général sur quelque 90 états financiers de sociétés d'État fédérales, d'autres entités, de gouvernements et d'organisations territoriaux et d'organisations internationales	publiées dans les divers rapports exigés par la loi contenant les états financiers de ces organisations
• Examens spéciaux des sociétés d'État	produits tous les cinq ans pour chaque société d'État et soumis au conseil d'administration
• Rapport annuel sur d'autres questions du vérificateur général du Canada à l'Assemblée législative du Yukon, à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest et à l'Assemblée législative du Nunavut	produit tous les ans et présenté aux assemblées législatives; pour le consulter, s'adresser au greffier des assemblées respectives



B. POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Bureau du vérificateur général
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G6

Téléphone : (613) 995-3708
Télécopieur : (613) 957-4023
Internet : www.oag-bvg.gc.ca

Direction générale des opérations de vérification

Sheila Fraser, sous-vérificatrice générale

Direction générale des services corporatifs

Michael J. McLaughlin, sous-vérificateur général et agent financier supérieur

Environnement et développement durable

Johanne Gélinas, commissaire à l'environnement et au développement durable

Communications

Johanne McDuff, directrice



A

activités parlementaires, 6
assurance, 2, 4, 5, 11, 14, 16, 21, 25, 27, 30, 43, 44, 47, 48
assurance objective, 5, 11, 14, 27, 47
attentes en matière de résultats du rendement, 3

C

commissaire à l'environnement et au développement durable, 16, 23, 24, 48, 49, 50, 51, 53, 54
conformité aux autorisations, 5, 9, 11, 12, 14, 21, 47, 48

E

effets involontaires, 6
efficacité, 1, 3, 5, 9, 18, 20, 48, 50
efficience, productivité et rentabilité, 5, 18, 26, 27, 47
environnement et développement durable, 3, 5, 8, 16, 23, 24, 34, 36, 37, 48, 49, 50, 51, 53, 54
états financiers du gouvernement du Canada, 3, 4, 10, 11, 48, 49, 51, 53
examens spéciaux des sociétés d'État, 1, 3, 4, 5, 25, 26, 48, 53

G

gestion financière, 4, 17, 29, 47

H

honnêteté dans l'administration fédérale, 5, 22, 47

I

information communiquée sur le rendement, 16, 28
information d'intendance, 9, 16, 28

M

mandat, rôles et responsabilités, 48

O

objectifs, 4, 5, 24, 34, 36, 37, 47, 48



organisation du Bureau, 49

P

paiements de transfert, 37, 39

principaux engagements en matière de résultats, 3, 4, 14

R

ratio des heures consacrées aux projets de vérification, 31, 32

réalisations en matière de rendement, 6, 11, 14, 16, 24, 26

reddition de comptes, 4, 16, 41

rendement financier, 28, 37

renouvellement de la fonction publique, 4, 20

réponses à nos observations et à nos recommandations, 6, 7

S

secteur d'activité, 3, 4, 5, 6, 10, 38, 39, 48

site Web, 51

sociétés d'État, 1, 3, 4, 5, 12, 13, 21, 25, 26, 27, 28, 42, 43, 48, 49, 50, 51, 53

T

tableau des principaux engagements en matière de résultats, 3, 4

V

vérification législative, 3, 28, 31, 37, 38, 39, 48

vérifications comptables, 3, 12, 13, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 48

vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes, 3, 15, 16, 48

